



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Evaluation des cursus ARTS APPLIQUÉS & TEXTILE
en Fédération Wallonie-Bruxelles

ANALYSE TRANSVERSALE

2015

AEQES

Structure du document

L'analyse transversale se compose de trois parties :

- 1) un avant-propos rédigé par la Cellule exécutive de l'AEQES et reprenant des éléments factuels tels que la composition du comité, la liste des établissements évalués et le calendrier de l'évaluation ;
- 2) l'état des lieux du comité des experts, repris intégralement ;
- 3) une note analytique, commentaire conclusif rédigé par le Comité de gestion de l'AEQES, qui souligne certains des aspects de l'état des lieux et donne l'avis de l'Agence sur les conclusions de l'évaluation.

Avis au lecteur

Le Parlement de la Communauté française a adopté le 25 mai 2011 une résolution visant le remplacement de l'appellation *Communauté française de Belgique* par l'appellation *Fédération Wallonie-Bruxelles*.

La Constitution belge n'ayant pas été modifiée en ce sens, les textes à portée juridique comportent toujours l'appellation *Communauté française*, tandis que l'appellation *Fédération Wallonie-Bruxelles* est utilisée dans les cas de communication usuelle. C'est cette règle qui a été appliquée au présent document.

Les bonnes pratiques sont indiquées sur fond bleu.

Il s'agit d'approches, souvent innovatrices, qui ont été expérimentées et évaluées dans les établissements visités et dont on peut présumer de la réussite¹.

Ces bonnes pratiques sont à resituer dans leur contexte. En effet, il est illusoire de vouloir trouver des solutions toutes faites à appliquer à des contextes différents.

Les **recommandations** formulées par les experts se retrouvent, en contexte, dans l'ensemble des chapitres de l'état des lieux. Elles sont également reprises sous la forme d'un tableau récapitulatif à la fin de ce rapport, dans lequel les destinataires des recommandations ont été pointés.

Les éléments contextuels et internationaux ont été pointés sur fond vert. Ils mettent en avant certaines réalités relatées par les experts internationaux. Bien qu'émanant de contextes différents de celui de la FWB, ces pistes peuvent être éclairantes dans une dynamique de changement.

Ce document applique les règles de la nouvelle orthographe.

¹ Inspiré de BRASLAVSKY C., ABDOULAYE A., PATIÑO M. I., *Développement curriculaire et « bonne pratique » en éducation*, Genève : Bureau international d'éducation, 2003, p. 2. *Online* : <http://www.ibe.unesco.org/AIDS/doc/abdoulaye.pdf> (consulté le 14 mai 2014).

Table des matières

AVANT-PROPOS	7
Cursus évalués	8
Autoévaluation	8
Composition du comité des experts	8
<i>E-Day</i>	10
Lieux et dates des visites	10
Transmission des rapports préliminaires, droit de réponse des établissements et publication des rapports finaux de synthèse	11
État des lieux et analyse transversale	11
Calendriers et plans de suivi des recommandations des experts	11
ETAT DES LIEUX DES CURSUS ARTS APPLIQUES & TEXTILE	13
Chapitre 1 : Le contexte	14
1 L'offre de formation évaluée	14
2 De la singularité des sections à la transversalité de l'évaluation	14
3 La population étudiante	15
4 Des métiers en évolution constante	17
5 Des secteurs en difficulté	17
Chapitre 2 : Programmes et apprentissage	20
1 Des formations aux caractéristiques professionnalisantes	20
a. Théorie et pratique	20
b. L'importance des stages	20
c. Les liens avec les milieux professionnels	21
d. Polyvalence et spécialisation	22
e. L'insertion professionnelle	23
2 Apprentissage et enseignement	24
a. Des attitudes à entretenir et à mobiliser	24
b. Apprentissage et évaluation	25
c. Le travail de fin d'études	25
d. Suivi pédagogique, aide à la réussite	26
e. L'apprentissage des langues	27
Chapitre 3 : Les ressources	28
1 Les ressources matérielles	28
a. Locaux et bâtiments	28
b. Ressources documentaires	28
c. Matériel et nouvelles technologies	28
2 Les procédures administratives	29

3	L'encadrement pédagogique	30
a.	Des professionnels enseignants.....	30
b.	Le travail d'équipe.....	31
c.	Les tâches extra-académiques.....	31
Chapitre 4 :	Les services et relations extérieures	32
1	Un ancrage local	32
2	Collaborations, partenariats et ouverture	32
3	Importance de la mise en réseau.....	32
4	Mobilité internationale	33
Chapitre 5 :	Démarche qualité et gouvernance	34
1	La démarche qualité : évaluation et participation	34
2	L'évaluation des enseignements par les étudiants	34
	Conclusions et perspectives	35
	Tableau des recommandations	37
ANNEXES		43
Annexe 1	Répartition géographique de l'offre de formation en FWB	44
Annexe 2	Grille horaire minimale et référentiel de compétences du bachelier en Arts graphiques	45
	Grille horaire minimale	45
	Référentiel de compétences	46
Annexe 3	Grille horaire minimale et référentiel de compétences du bachelier en Arts du tissu	49
	Grille horaire minimale	49
	Référentiel de compétences	50
Annexe 4	Grille horaire minimale et référentiel de compétences du bachelier en Publicité organisé en Hautes Ecoles	53
	Grille horaire minimale	53
	Référentiel de compétences	54
Annexe 5	Grille horaire minimale et référentiel de compétences du bachelier Styliste - Modéliste	57
	Grille horaire minimale	57
	Référentiel de compétences	58
Annexe 6	Grille horaire minimale et référentiel de compétences du bachelier en Textile	61
	Grille horaire minimale	61
	Référentiel de compétences	62
Annexe 7	Profil professionnel du bachelier en Publicité organisé en enseignement de promotion sociale ...	64
Annexe 8	Dossier pédagogique du bachelier en Publicité organisé en enseignement de promotion sociale	66
NOTE ANALYTIQUE		73

Table des illustrations

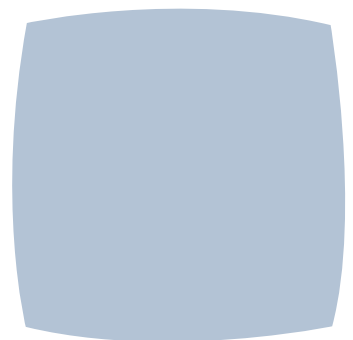
Illustration 1	Bacheliers évalués, par établissement, par catégorie et par type d'enseignement	14
Illustration 2	Répartition des étudiants en 2011-2012 dans les cursus évalués (HE et EPS)	15
Illustration 3	Evolution du nombre d'étudiants dans les cursus évalués (HE) et dans l'enseignement en HE entre 2006 et 2013	15
Illustration 4	Répartition hommes-femmes en 2011-2012 dans les cursus évalués (HE et EPS)	16
Illustration 5	Répartition des promotions entrantes par année de naissance en 2011-2012 (HE)	16
Illustration 6	Répartition des promotions entrantes par classe d'âge en 2011-2012 (EPS)	16
Illustration 7	Répartition des promotions entrantes en HE par filières du secondaire en 2011-2012	16
Illustration 8	Répartition des promotions entrantes en EPS par titre d'accès en 2011-2012	16
Illustration 9	Répartition des promotions entrantes en EPS selon le statut de l'étudiant en 2011-2012	16
Illustration 10	Pourcentage d'étudiants entrants habitant la même province que la HE fréquentée en 2011-2012	17

Liste des abréviations

AEQES	Agence pour l’Evaluation de la Qualité de l’Enseignement Supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française
AGCF	Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
ARES	Académie de Recherche et d’Enseignement supérieur
ASBL	Association sans but lucratif
BTS	Brevet de technicien supérieur (en France)
CESS	Certificat d’enseignement secondaire supérieur
CGHE	Conseil général des Hautes Ecoles
CSEPS	Conseil supérieur d’enseignement de promotion sociale
CV	<i>Curriculum vitae</i>
DEA	Diplôme d’études approfondies
DNAP	Diplôme national d’arts plastiques (en France)
DNAT	Diplôme national d’arts et techniques (en France)
DNSEP	Diplôme national supérieur d’expression plastique (en France)
DSAA	Diplôme supérieur d’arts appliqués (en France)
ECTS	<i>European Credits Transfer and Accumulation System</i>
EEE	Evaluation des enseignements par les étudiants
EIS	Ecole industrielle supérieure
EPS	Enseignement de promotion sociale
ESA	Ecole supérieure des arts
ETNIC	Entreprise de technologies nouvelles de l’information et de la communication
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
HE	Haute Ecole
HEFF	Haute Ecole de la Ville de Bruxelles - Francisco Ferrer
HELHa	Haute Ecole Louvain en Hainaut
HELMo	Haute Ecole libre Mosane
HEPHC	Haute Ecole provinciale de Hainaut - Condorcet
MANAA	Mise à niveau en arts appliqués (en France)
OES	Observatoire de l’Enseignement supérieur
PO	Pouvoir organisateur
TFE	Travail de fin d’études
UDB	Union des <i>designers</i> de Belgique

Avant-propos

rédigé par la Cellule exécutive de l'AEQES



Cursus évalués

L'exercice d'évaluation de la qualité des cursus ARTS APPLIQUÉS & TEXTILE en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a été organisé par l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) en 2013-2014 et mené conformément aux termes du décret du 22 février 2008².

Cet exercice concerne cinq bacheliers organisés en hautes écoles (HE) ou en enseignement de promotion sociale (EPS) :

- le bachelier en Arts du tissu
- le bachelier en Arts graphiques
 - o options³ : Arts graphiques
Arts graphiques et infographie
- le bachelier en Publicité
 - o options : Agencement de l'espace
Médias contemporains
- le bachelier en Styliste-modéliste
- le bachelier en Textile
 - o finalité⁴ : Techniques de mode.

Autoévaluation

Sur la base de l'année de référence 2011-2012, les quatre HE et l'établissement d'EPS offrant des bacheliers en ARTS APPLIQUÉS & TEXTILE ont rédigé leur rapport d'autoévaluation selon les informations données par l'AEQES au cours des réunions de coordonnateurs et selon les recommandations du « Guide à destination du coordonnateur – Notice méthodologique »⁵.

L'AEQES ayant modifié son référentiel d'évaluation en mai 2012, elle a laissé le choix aux établis-

sements d'utiliser ce nouveau référentiel⁶ ou la liste de référence des indicateurs de 2008⁷. Deux établissements ont ainsi décidé d'employer le nouveau référentiel, tandis que les trois autres ont opté pour la liste de référence des indicateurs de 2008.

Les établissements ont transmis leur rapport d'autoévaluation à l'AEQES le 6 novembre 2013. Ils ont ensuite rencontré le président du comité des experts chargé de l'évaluation externe des cursus au cours d'un entretien préliminaire, le 12 décembre 2013, afin de préparer la visite du comité.

Composition du comité des experts

Un groupe de travail mandaté par le Comité de gestion de l'AEQES a analysé et validé les candidatures spontanées et les candidats proposés par le CGHE, selon les prescrits de l'article 16 du décret du 22 février 2008 et la jurisprudence en vigueur. Ce groupe a décidé de proposer la présidence du comité des experts à Eric VAN DEN BERG. Ce dernier a accepté la mission et a ensuite composé son comité sur la base de la liste des candidatures validées par le groupe de travail, en collaboration avec la Cellule exécutive⁸.

Le comité d'évaluation externe des cursus ARTS APPLIQUÉS ET TEXTILE est ainsi constitué de :

Eric VAN DEN BERG, *président du comité et expert pair*

Eric VAN DEN BERG est enseignant en arts graphiques à l'École supérieure des arts Saint-Luc de Liège dont il a assuré la direction de 2007 à 2013. Titulaire d'une licence en Sciences et techniques de la formation continue, il est

² Décret du 22 février 2008 portant diverses mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française.

³ Une option est une partie d'un cursus comportant de 300 à 500 heures d'activités d'enseignement qui ne peuvent être dispensées, dans l'enseignement de type court, qu'à partir de la deuxième année d'études. Décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles.

⁴ Une finalité est une partie d'un cursus comportant de 700 à 900 heures d'activités d'enseignement d'une ou de plusieurs années d'études. *Ibid.*

⁵ AEQES, *Guide à destination du coordonnateur : notice méthodologique*, Bruxelles : AEQES, janvier 2010. En ligne : <http://www.aeqes.be/documents/Guide%20coordonnateur%20version%20finale1.pdf>.

⁶ AEQES, *Référentiel*, Bruxelles : AEQES, 2012. En ligne : http://www.aeqes.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=246.

⁷ Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 avril 2008 établissant la liste de référence des indicateurs en application de l'article 11 du décret du 22 février 2008 portant diverses mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française.

⁸ Organe de l'AEQES chargé de mettre en œuvre les décisions du Comité de gestion et du Bureau.

également professeur de didactique dans le cadre de l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur dans le domaine des Arts plastiques, visuels et de l'espace. Il a mené divers projets d'éducation au patrimoine, notamment en partenariat avec la Fondation Roi Baudouin. Il a également été formateur d'enseignants dans le cadre du Certificat d'aptitude pédagogique (CAP), gestionnaire de formation au sein du Secrétariat général de l'enseignement catholique (SEGEC), et formateur d'instituteurs primaires dans le domaine de l'apprentissage des arts plastiques.

Bernard BAISSAIT, *expert pair et de la profession*

Bernard BAISSAIT est enseignant à l'ESAG Penninghen (École supérieure d'art graphique, de *design* et d'architecture intérieure, à Paris) et graphiste indépendant. Il a fondé et/ou intégré, au cours de son parcours professionnel, différentes agences graphiques et a, dans ce cadre, travaillé pour de très nombreuses institutions, entreprises et musées français. Il est régulièrement appelé à participer à des jurys en écoles d'art et contribue, depuis 2011, au programme « Egalité des chances en écoles d'art » mis en œuvre par la Fondation Culture et diversité.

Michèle BEAUDOIN, *expert pair*

Michèle BEAUDOIN est professeure de l'unité de programme de premier cycle en Gestion et *design* de mode à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Titulaire d'une maîtrise en administration des affaires et d'un doctorat en administration, elle a mené jusqu'en 2002 une carrière mixte entre enseignement et activités professionnelles de consultance et de gestion en commercialisation de la mode et en gestion de produits. Auteure de nombreuses publications et communications, elle s'investit dans divers projets de recherche relatifs à la mode et à l'habillement.

Giovanni BIASIOLO, *expert de la profession*

Styliste et *designer* indépendant, Giovanni BIASIOLO est aussi formateur en stylisme pour l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) et chef de projets artistiques et culturels. Il a participé à la direction artistique de plusieurs *shows* et expositions en Belgique et à l'étranger, ainsi qu'au lancement de concepts et de collections.

Denise BIERNAUX, *expert pair et de la profession*

Professeure et conférencière dans le domaine du textile pour différents établissements d'enseignement supérieur (École nationale supérieure des arts visuels de La Cambre, Académie royale des Beaux-arts de Bruxelles), Denise BIERNAUX est également commissaire d'expositions et présidente de l'asbl Les Drapiers à Liège, galerie spécialisée en art textile, *design* et art contemporain. Depuis 2011, elle est la directrice artistique du Centre de la tapisserie, des arts muraux et des arts du tissu de la FWB à Tournai (TAMAT).

Natacha BRIXY, *expert pair et de la profession*

Natacha BRIXY est enseignante dans le domaine de la communication visuelle à la Haute Ecole Galilée (IHECS) depuis 1994. À ce titre, elle encadre de nombreux projets de communication et développe des projets transmédiatiques en collaboration avec des agences publicitaires. Elle exerce par ailleurs des missions d'expertise pour des organismes privés.

Jacqueline FEBVRE, *expert pair*

Jacqueline FEBVRE dirige actuellement l'ESAD Orléans (Ecole supérieure d'art et de *design*). Titulaire d'un DEA en Histoire des techniques et diplômée de l'Atelier national d'art textile de Paris (ANAT), elle a mené différentes recherches en Histoire des techniques sur l'évolution du rôle du *designer* entre 1939 et 2000. Elle a précédemment été directrice de l'Agence pour la promotion de la création industrielle à Paris (APCI), ainsi que consultante en *design*, commissaire d'expositions et enseignante.

Marine GIRARD, *expert étudiant*

Étudiante en Arts visuels, option Graphisme à l'École supérieure des arts Saint-Luc de Tournai, Marine GIRARD a obtenu en 2013 le prix du jury à un concours d'affiches organisé par la ville de Tournai. Elle représente l'option Graphisme au sein du Conseil étudiant de son école.

Matthieu GORISSEN, *expert de la profession*

Matthieu GORISSEN dirige OILINWATER Design, une agence de *design* graphique qu'il a créée en 2007. Il a travaillé en tant que *designer* graphique et directeur artistique pour différentes agences de publicité et de communication, en Belgique

et à l'étranger : RUIZ + COMPANY, Publicis, DDB, LG&F... Il intervient régulièrement comme conférencier, maître de stage ou membre de jurys de travaux de fin d'études dans des établissements d'enseignement supérieur.

Diego MOSCOSO, expert étudiant

Étudiant en étudiant en Arts plastiques, visuels et de l'espace, option Dessin, à l'École nationale supérieure des arts visuels de La Cambre, Diego MOSCOSO est membre du Conseil étudiant de La Cambre depuis septembre 2012.

Kevin PAUMIER, expert étudiant

Étudiant en étudiant en Arts plastiques, visuels et de l'espace, option Publicité à l'École supérieure des arts Saint-Luc de Tournai, Kevin PAUMIER a participé à plusieurs expositions et est lauréat de plusieurs concours de la Fédération photographique de France. Il siège au Conseil étudiant, au Conseil pédagogique et au Conseil social de son école.

Il importe de préciser que les experts sont issus de terrains professionnels différents et n'ont pas de conflits d'intérêt avec les établissements qu'ils ont visités.

Chaque expert a reçu, outre le rapport d'autoévaluation des établissements qu'il était amené à visiter, une documentation comprenant le « Guide à destination des membres des comités d'experts – Notice méthodologique »⁹, une présentation écrite de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles¹⁰ ainsi que divers documents et textes légaux relatifs aux matières visées par l'exercice d'évaluation. Chaque expert a signé un contrat d'expertise avec l'AEQES pour la durée de la mission ainsi qu'un code de déontologie¹¹.

⁹ AEQES, *Guide à destination des membres des comités d'experts : notice méthodologique*, Bruxelles : AEQES, 2010. En ligne : http://www.aeqes.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=11.

¹⁰ AEQES, *L'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles*, V. 2.0, Bruxelles : AEQES, septembre 2013. En ligne : http://www.aeqes.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=247.

¹¹ AEQES, *Code de déontologie*. En ligne : http://www.aeqes.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=131.

E-Day

Avant d'entamer les visites d'évaluation externe, l'AEQES a réuni les experts pour une journée complète de travail (*E-day* du 20 décembre 2013) afin de repréciser le contexte général de l'exercice, son cadre légal, ses objectifs et résultats attendus ainsi que son calendrier. Une présentation de l'enseignement supérieur en HE a été assurée par Etienne GENETTE, représentant du CGHE. Pascale SCHELENS a réalisé une présentation similaire pour le Conseil supérieur de l'Enseignement de promotion sociale (CSEPS) avant la visite de l'établissement d'EPS. Un atelier méthodologique de mise en situation a également été organisé.

Lieux et dates des visites

Les visites dans les établissements concernés se sont déroulées selon le calendrier suivant :

Haute Ecole provinciale de Hainaut - Condorcet (HEPHC)

Saint-Ghislain, les 19 et 20 février 2014

Ecole industrielle supérieure (EIS)

Mons, les 26 et 27 février 2014

Haute Ecole Louvain en Hainaut (HELHa)

Mons, les 12 et 13 mars 2014

Haute Ecole de la ville de Bruxelles - Francisco Ferrer (HEFF)

Bruxelles, les 26, 27 et 28 mars 2014

Haute Ecole libre mosane (HELMo)

Liège, les 3 et 4 avril 2014

Dans un souci d'équité et d'égalité de traitement, un planning similaire a été proposé aux établissements. Chaque groupe de personnes (professeurs, étudiants, etc.) a eu, avec les experts, un temps d'entretien de durée équivalente.

La HEFF étant le seul établissement à proposer trois bacheliers différents parmi les cursus évalués, elle a bénéficié d'une visite de trois jours.

Transmission des rapports préliminaires, droit de réponse des établissements et publication des rapports finaux de synthèse

Chaque visite a donné lieu à la rédaction d'un rapport préliminaire par le comité des experts. L'objectif de ce rapport était de réaliser, sur la base du rapport d'autoévaluation et des observations relevées lors des visites et des entretiens, un état des lieux des forces et faiblesses de l'entité évaluée et de proposer des recommandations pour l'aider à construire son propre plan d'amélioration.

En date du 12 mai 2014, les rapports préliminaires ont été envoyés aux autorités académiques et au(x) coordinateur(s) de chaque établissement. Un délai de trois semaines calendrier a été prévu pour permettre aux établissements de faire parvenir aux experts – via la Cellule exécutive de l'AEQES – leurs observations éventuelles. S'il y avait des erreurs factuelles, les corrections ont été apportées. Les observations de fond ont, quant à elles, été ajoutées au rapport des experts pour constituer le rapport final de synthèse de chaque établissement. Ces rapports ont été publiés sur le site internet de l'AEQES le 6 juin 2014.

État des lieux et analyse transversale

Il a également été demandé au comité des experts de dresser un état des lieux des cursus évalués. Cet état des lieux contient la synthèse globale de la situation des cursus évalués en FWB, dans le cadre du contexte européen et des défis contemporains, un relevé de bonnes pratiques et l'identification des opportunités et risques ainsi que la liste des recommandations adressées aux divers partenaires de l'enseignement supérieur.

Afin d'assurer une rédaction collégiale de l'état des lieux, une méthodologie et différents outils collaboratifs ont été mis en place par l'AEQES.

Un questionnaire a tout d'abord été envoyé à l'ensemble des experts. Ces derniers ont été invités à lister les forces, faiblesses et bonnes pratiques constatées tout au long des visites et ce, en regard

des thématiques traitées au sein du référentiel d'évaluation de l'AEQES. Ils ont également formulé des recommandations à l'attention des divers acteurs des programmes évalués.

L'ensemble des experts se sont ensuite réunis le 19 mai 2014 pour élaborer les contenus à traiter dans l'état des lieux. Les experts ont ensuite eu l'occasion de réagir à deux reprises sur le document produit par le président du comité et d'en valider le contenu.

Au nom de son comité, le président a présenté l'état des lieux le 7 octobre 2014 : premièrement, aux établissements évalués, ensuite, aux membres du Comité de gestion de l'AEQES. Chaque présentation a donné lieu à un temps de questions-réponses.

Le Comité de gestion de l'AEQES a rédigé la partie conclusive de cette analyse transversale, sous la forme d'une note analytique.

L'analyse transversale a été adressée aux Ministres ayant l'enseignement supérieur dans leurs attributions, à la commission de l'Enseignement supérieur du Parlement de la Communauté française, au Conseil d'administration de l'Académie de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (ARES) et à l'ensemble des établissements évalués. Elle est également téléchargeable sur le site internet de l'AEQES depuis le 15 octobre 2014.

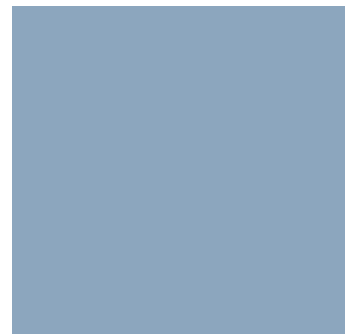
Calendriers et plans de suivi des recommandations des experts

Dans les six mois qui suivent la publication sur le site internet de l'AEQES des rapports finaux de synthèse, chaque établissement transmet un calendrier et un plan de suivi des recommandations du comité des experts. Ces calendriers et plans de suivi sont publiés en lien direct avec les rapports finaux de synthèse auxquels ils se rapportent. Un état de la réalisation du plan de suivi initial et un plan de suivi actualisé sont publiés à mi-parcours du cycle d'évaluation, soit en 2018-2019, au terme d'une visite de suivi¹².

¹² AEQES, *Actualisation du calendrier et plan de suivi : mémento à l'attention des établissements*, Bruxelles : AEQES. En ligne : http://www.aeqes.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=253.

Etat des lieux des cursus Arts appliqués & Textile

rédigé par le comité des experts



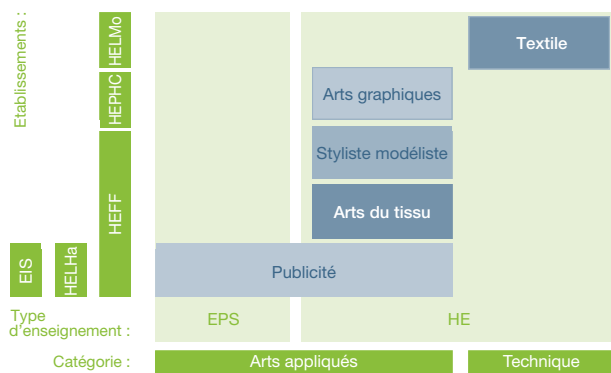
Chapitre 1 : Le contexte

1 L'offre de formation évaluée

En FWB, cinq établissements proposent des cursus de bachelier en arts appliqués et/ou textile : quatre hautes écoles (HE) et un établissement d'enseignement de promotion sociale (EPS). Comme le montre l'illustration 1, seule une HE propose trois bacheliers, les autres établissements n'en proposent qu'un. Ces bacheliers sont organisés dans la catégorie Arts appliqués, à l'exception du bachelier en Textile organisé dans la catégorie Technique.

Notons que trois établissements évalués se situent dans la province de Hainaut (Mons et Saint-Ghislain), les deux autres se situent respectivement à Bruxelles et à Liège (voir l'annexe 1 pour la répartition géographique de l'offre de formation).

Illustration 1 : Bacheliers évalués, par établissement, par catégorie et par type d'enseignement



Les bacheliers évalués proposent sur trois ans une formation générale et technique aux métiers du graphisme, de la publicité, de la mode et du textile. Ils ont comme ambition de former de bons techniciens, avec une finalité créative plus ou moins affirmée suivant les établissements et suivant les

capacités individuelles de chaque étudiant. Les étudiants sortants sont logiquement amenés à travailler soit en agence ou en bureau d'étude, soit comme indépendant. À la différence des parcours d'études proposés par les écoles supérieures des arts (ESA)¹³, qui portent parfois des intitulés similaires, ces bacheliers sont ouverts à tous les étudiants dès lors qu'ils sont en possession d'un CESS ou d'un diplôme équivalent, sans épreuve d'admission. Cette caractéristique explique sans doute que malgré leur spécificité, ils attirent un très grand nombre d'étudiants en première année.

En France, les formations en arts appliqués, *design* ou textile sont dispensées par les écoles supérieures d'art dans les options *design* ou communication. Elles délivrent des diplômes de premier cycle (DNAT ou DNAP) et de deuxième cycle (DNSEP). Ces formations sont également organisées en écoles supérieures d'arts appliqués qui délivrent des brevets (BTS) et des diplômes de deuxième cycle (DSAA).

Les formations courtes menant au BTS, au DNAT ou au DNAP sont organisées sur deux ou trois ans avec une sélection à l'entrée par voie de concours ou de dossier. Les écoles supérieures d'art exigent la réussite d'un concours d'entrée sélectif. Les formations courtes des écoles supérieures d'arts appliqués publiques conduisant aux BTS impliquent une sélection sur dossier scolaire permettant de suivre une classe de mise à niveau publique en arts appliqués (MANAA).

2 De la singularité des sections à la transversalité de l'évaluation

Cet état des lieux a pour but de cerner les problématiques et les thèmes transversaux aux cursus évalués. Les cinq établissements visités dispensent des formations aux intitulés différents et les organisent parfois sur la base de fondements différents, selon qu'elles dépendent de catégories différentes ou relèvent de l'enseignement en HE ou de l'EPS. Les cursus évalués visent des finalités différentes, mènent à des métiers différents, et nécessitent des moyens

¹³ L'offre de formation des ESA organisant le domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace a été évaluée par l'AEQES en 2012-2013. Cf. AEQES, *Évaluation du cursus Arts plastiques, visuels et de l'espace en Fédération Wallonie-Bruxelles. Analyse transversale*, Bruxelles : AEQES, 2013. En ligne : http://www.aeqes.be/documents/AEQES-AT-ARTS_PLASTIQUES-NET.pdf

différents. L'exercice de transversalité apparaît donc relativement périlleux.

En effet, comme le montre l'illustration 1, sur les cinq établissements visités, un seul organise le bachelier en Arts graphiques, un autre le bachelier en Arts du tissu. Deux établissements organisent un bachelier visant les métiers de la mode (le bachelier en Styliste-modéliste et le bachelier en Textile, finalité Techniques de mode), mais dans l'un des établissements cette section fait partie de la catégorie Arts appliqués, dans l'autre elle dépend de la catégorie Technique (au moment de l'évaluation, ces deux catégories sont chapeautées par des conseils supérieurs distincts).

La seule formation proposée par trois établissements est le bachelier en Publicité, mais là encore, une difficulté de transversalité se présente dans la mesure où l'un des établissements qui l'organise est un établissement d'EPS, les deux autres étant des HE. Ces établissements proposent en outre deux options différentes : l'option Médias contemporains ou l'option Agencement de l'espace.

Les finalités, les moyens et les cadres légaux diffèrent donc sensiblement d'un établissement à l'autre. Cette grande diversité, concentrée sur un petit nombre d'établissements, complique la comparaison et la synthèse.

Néanmoins, les cinq sections évaluées possèdent quatre grandes caractéristiques communes :

- 1 elles proposent des formations professionnalisantes intégrant une dimension artistique en marge des ESA ;
- 2 ce sont des sections à faible population au sein d'établissements de grande taille ;
- 3 contrairement aux ESA, l'accès à ces études n'est pas soumis à une épreuve d'admission : la seule détention d'un CESS ou d'un diplôme équivalent permet l'admission au bachelier ;
- 4 elles n'organisent pas de deuxième cycle (master).

¹⁴ Cf. Sources :

- base de données SATURN pour les données relatives aux HE ;
 - collecte statistique auprès des établissements d'EPS ; cette récolte a été pilotée par l'AEQES et l'Entreprise de technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC), avec le soutien de l'Observatoire de l'Enseignement supérieur (OES) et du Conseil supérieur de l'Enseignement de promotion Sociale (CSEPS).

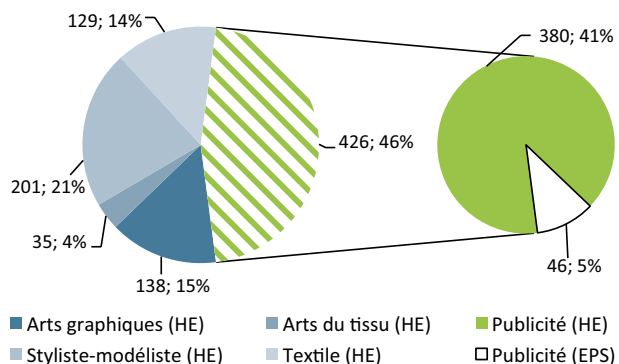
3 La population étudiante¹⁴

En 2011-2012, le nombre total d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur était de 209.967, dont 81.565 en HE et 30.025 en EPS.

Les cursus évalués comptaient 929 étudiants, dont 883 en HE (soit 1,08% du nombre total d'étudiants inscrits en HE) et 46 en EPS (soit 0,16 % du nombre total d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur de promotion sociale).

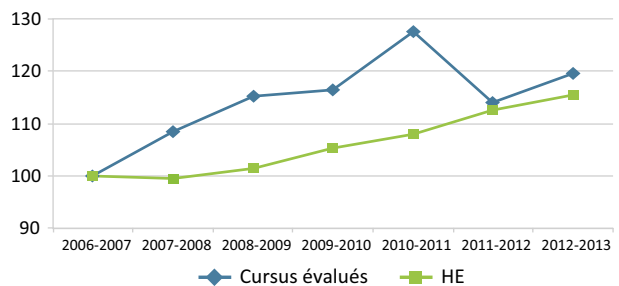
Les effectifs étaient répartis de la manière suivante : 138 étudiants dans le bachelier en Arts graphiques (HE), 426 dans les bacheliers en Publicité (46 en EPS et 380 en HE), 35 dans le bachelier en Arts du tissu (HE), 201 dans le bachelier en Styliste-modéliste (HE) et 129 dans le bachelier en Textile (HE) (voir illustration 2).

Illustration 2 : Répartition des étudiants en 2011-2012 dans les cursus évalués (HE et EPS)



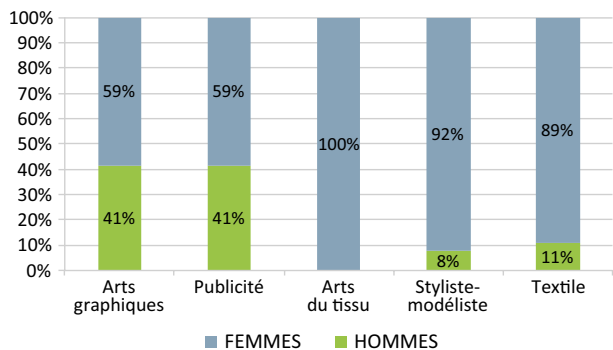
Le nombre total d'étudiants inscrits dans les cursus évalués en HE a augmenté de 19% (moyenne pondérée) entre 2006 et 2013 (voir illustration 3). Il est toutefois à noter que cette moyenne encourt des variations de -7% à +80% selon les cursus.

Illustration 3 : Evolution du nombre d'étudiants dans les cursus évalués (HE) et dans l'enseignement en HE entre 2006 et 2013



La proportion d'étudiants inscrits est de 72% de femmes pour 28% d'hommes. Cette proportion se décline différemment d'un cursus à l'autre, allant d'une quasi parité dans les bacheliers en Arts graphiques et en Publicité, à l'absence totale d'étudiants de sexe masculin dans le bachelier en Arts du tissu (voir illustration 4).

Illustration 4 : Répartition hommes-femmes en 2011-2012 dans les cursus évalués (HE et EPS)



En HE, plus de la moitié des étudiants entrants se situent dans la classe d'âge 18-19 ans en 2011-2012. Dans le bachelier en Publicité en EPS, la majorité des étudiants se situent dans la classe d'âge 20-24 ans (voir illustrations 5 et 6).

Illustration 5 : Répartition des promotions entrantes par année de naissance en 2011-2012 (HE)

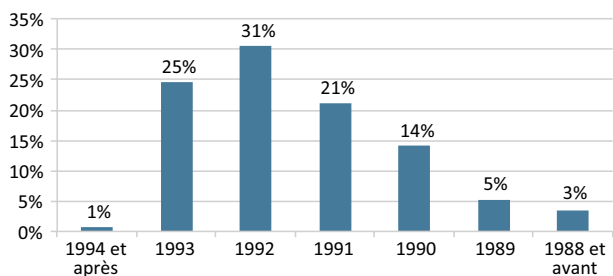
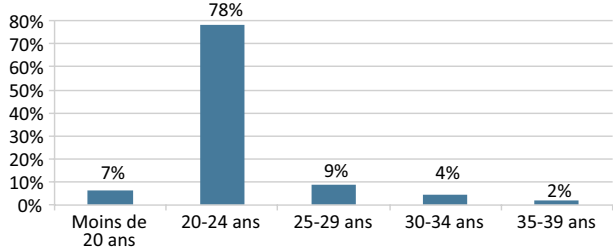


Illustration 6 : Répartition des promotions entrantes par classes d'âge en 2011-2012 (EPS)



En HE, 42% des étudiants proviennent de l'enseignement secondaire général, 46% de l'enseignement secondaire technique et 4% de l'enseignement secondaire professionnel. En EPS, dans le bachelier évalué, la majorité des étudiants ont passé l'examen d'admission à l'enseignement supérieur (voir illustrations 7 et 8).

Illustration 7 : Répartition des promotions entrantes en HE par filières du secondaire en 2011-2012

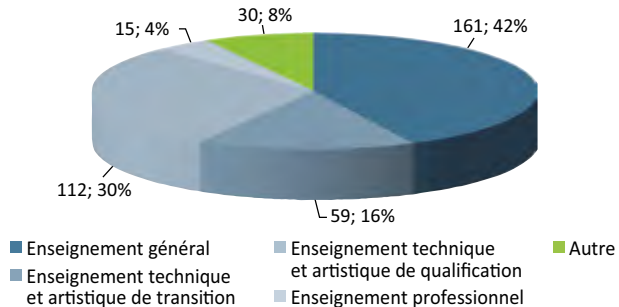
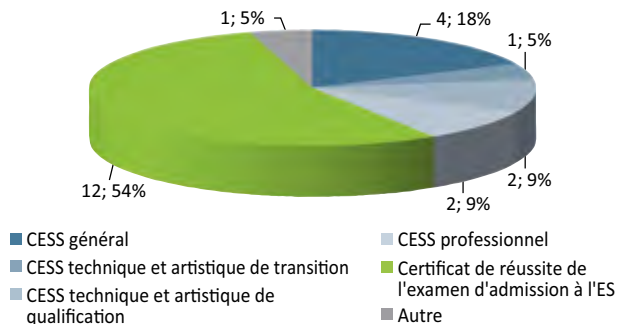
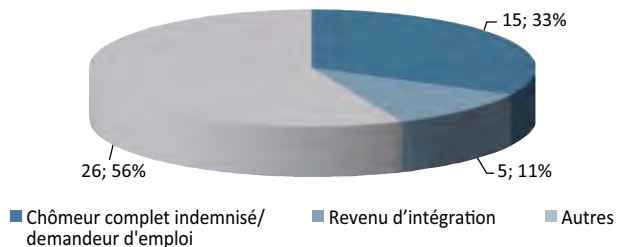


Illustration 8 : Répartition des promotions entrantes en EPS par titre d'accès en 2011-2012



En EPS, 33% des étudiants entrants en 2011-2012 étaient demandeurs d'emploi (voir illustration 9).

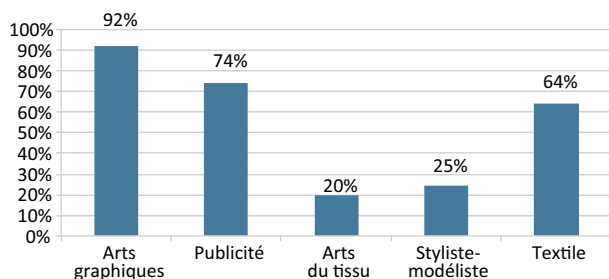
Illustration 9 : Répartition des promotions entrantes en EPS selon le statut de l'étudiant en 2011-2012



En HE, les étudiants sont souvent de deuxième ou troisième génération (56,12% des étudiants de première année sont des étudiants de première génération dans les cursus évalués¹⁵) et, d'après les entretiens menés lors des visites, nombre d'entre eux se sont inscrits dans ces cursus après avoir essayé d'autres études (souvent en ESA) ou après avoir échoué à l'épreuve d'admission d'une ESA.

Les chiffres montrent par ailleurs que certains établissements recrutent dans un périmètre géographique très réduit se limitant pour la plupart à la partie francophone de la Belgique.

Illustration 10 : Pourcentage d'étudiants entrants habitant la même province que la HE fréquentée en 2011-2012



4 Des métiers en évolution constante

Les métiers artistiques sont en évolution permanente et les carrières auxquelles préparent les cursus évalués sont variées. Stylistes, modélistes, *designers* textiles, graphistes, dessinateurs, chargés de projets, acheteurs, *copywriters*, responsables artistiques... : les étudiants diplômés peuvent trouver du travail dans des entreprises ou des agences de tailles diverses (grandes entreprises avec bureau d'étude ou bureau de style intégré, agences de création, bureaux de style, etc.), mais ces domaines permettent également aux jeunes créateurs d'inventer leur propre structure. Les sections visitées ouvrent toutes aux deux facettes de ces métiers, en proposant un axe « artistique-crétif » et un axe « professionnel-technique ».

¹⁵ A titre indicatif, la part d'étudiants de 1^{re} génération en HE, tous cursus confondus, était de 50,53% en 2011-2012.

Ces domaines artistiques évoluent constamment en termes de techniques et technologies, comme du point de vue des tendances et des styles, de la sociologie et des usages. Le futur professionnel doit donc se forger une forte personnalité créative et être en capacité d'évoluer, notamment en maintenant une veille technologique et artistique constante.

Les sections Publicité et Arts graphiques forment, comme leur nom l'indique, aux différents métiers de la publicité et du graphisme. Dans ces domaines, les débouchés sont multiples et la formation s'articule autour de deux axes majeurs déjà évoqués : l'un technique, l'autre créatif. Les métiers auxquels ces formations conduisent sont, de la même manière, orientés soit davantage vers le technique, soit davantage vers le créatif, ou encore à mi-chemin entre ces deux pôles. Parmi ces métiers, citons entre autres les métiers de graphiste, infographiste, typographe, spécialiste en lettrage, spécialiste en *packaging*, créateur d'identité visuelle, *copy* en agence, directeur artistique, *webdesigner*...

Les sections Styliste-modéliste, Arts du tissu et Textile ont pour objectif de former des *designers* spécialisés en mode-habillement ou en création de tissus, pouvant travailler pour de grandes sociétés ou ouvrir leur propre atelier. Elles offrent des programmes accessibles au plus grand nombre d'étudiants, sans pré-requis nécessaire, tout en assurant une formation du niveau de bachelier. Elles forment des « créateurs-techniciens » polyvalents qui assurent la visibilité et l'originalité de l'industrie de la mode et du textile, notamment en Belgique.

De façon générale, les étudiants développent, au fil de leur formation, des compétences qu'ils pourront choisir d'appliquer dans d'autres domaines que le vêtement (tissu, dessin textile, etc.).

5 Des secteurs en difficulté

Les carrières auxquelles préparent ces formations fonctionnent en lien étroit avec l'industrie : celle du textile, de la mode, de l'édition, du *packaging*, et de nombreux secteurs.

Le secteur de l'industrie textile en Europe et notamment en Belgique est entré dans une période de crise depuis plusieurs années. Sur le plan international, « *la position concurrentielle de nos entreprises reste menacée. Les entreprises textiles belges sont confrontées aux coûts salariaux les plus élevés de l'Union européenne et à une forte hausse des coûts de l'énergie et des matières premières dans un marché toujours faible* » déclare le directeur général de Fedustria¹⁶. Les perspectives pour 2014 semblent meilleures : « *En surfant sur une amélioration de la conjoncture générale en Europe, les exportations de l'industrie textile belge devraient pouvoir poursuivre leur hausse. L'indicateur de confiance des entrepreneurs textiles (BNB) se situait en tout cas début 2014 à son niveau le plus haut depuis le début de la Grande Récession en 2008. Mais la baisse de la confiance des entrepreneurs en mars et en avril 2014 a de nouveau assombri les perspectives* »¹⁷.

Il semble en aller de même pour le secteur de la mode : « *la crise que nous vivons est la pire depuis 1930* », s'alarme Dominique Jacomet, directeur de l'Institut français de la mode¹⁸.

Quant au secteur de la publicité, selon *Trends Tendances*, « *le marché belge pourrait stagner pour la première fois depuis 2001. Ce serait donc la pire année publicitaire depuis 10 ans ! A cause de quoi ? Essentiellement en raison de la crise de la zone euro et des mesures d'austérité mises en place par le gouvernement* »¹⁹.

Dans le domaine de la publicité et des arts graphiques, le web a pris, ces dernières années, une place prédominante dans la consommation des médias, remettant en cause sur un laps de temps très court la manière dont les marques et les institutions devaient communiquer (comme la traditionnelle campagne « print/radio/TV » en vigueur pour la publicité : affiche et autres supports

imprimés, spot radio et clip TV). La multiplication des canaux s'est accélérée. On réfléchit aujourd'hui sous forme d'une communication qui se déploie à 360°, utilisant la notion de *story telling* sur la toile et les réseaux sociaux, et des techniques et des espaces d'expression très différents.

Dans ce contexte, il a fallu que les agences de publicité, de communication, de graphisme, se réorganisent, adaptent leurs méthodes de travail. Cela induit une forte confusion dans la définition des compétences à acquérir par un futur graphiste, publicitaire, communicant, qui se ressent auprès des étudiants et enseignants dans les établissements visités. Les frontières entre les métiers et les compétences, fortement interconnectés, sont devenues plus floues. Faut-il qu'un graphiste puisse aussi programmer un site internet (ce qui exige alors une formation beaucoup plus importante...) ? Est-il possible de suivre deux formations parallèlement sur trois ans ? Un infographiste doit-il aussi pouvoir apporter à son travail une plus-value écrite ? Doit-il être aussi *copywriter*, savoir faire une photo ? Où se situe la frontière entre le champ de compétences d'un directeur artistique dans une agence publicitaire et celui d'un *designer* graphique ? Entre un graphiste et un infographiste ?

Cette révolution a eu lieu dans un contexte économique difficile, dans une Europe en compétition de plus en plus forte vis-à-vis des pays émergents. Les groupes de publicité et de communication visuelle sont devenus internationaux, centralisent leurs budgets. Ils communiquent de préférence à l'échelle mondiale, de façon plus uniforme. Enfin, le budget de communication est le premier amputé en cas de contexte économique plus difficile, dans les entreprises et les institutions.

¹⁶ Propos rapportés par le *Trends-Tendances* du 16 mars 2011. En ligne : <http://trends.levif.be/economie/belga-economie/la-crise-dans-l-industrie-du-textile-belge-n-est-pas-encore-terminee/article-1194968914232.htm> (consulté le 19 mai 2014).

¹⁷ Fedustria, « Conjoncture dans l'industrie textile belge en 2013 et début 2014 ». En ligne : <http://www.fedustria.be/fr/chiffres/industrie-textile> (consulté le 18 juin 2014).

¹⁸ Propos rapportés par *Le Figaro* du 6 janvier 2013. En ligne : <http://www.lefigaro.fr/societes/2013/01/06/20005-20130106ARTFIG00146-l-habillement-n-en-a-pas-fini-avec-la-crise.php> (consulté le 19 mai 2014).

¹⁹ *Trends-Tendances* du 16 décembre 2011. En ligne : <http://trends.levif.be/economie/opinion/chronique-economique/2012-annus-horribilis-pour-la-pub-belge/opinie-4000019369907.htm> (consulté le 19 mai 2014).

Conclusion

Dans un contexte économique en crise, au sein d'une révolution technologique/numérique touchant tous les secteurs de production, les domaines de la création sont des outils d'innovation qui peuvent jouer un important rôle de développement, ceci à la condition que les lieux de formation aient le désir et les moyens de former de jeunes créateurs qualifiés.

Il est essentiel, dans ce contexte, que les autorités et les directions établissent régulièrement un état des lieux des secteurs, de leur évolution, des débouchés et adoptent un plan d'action en accord avec les constats faits à ce moment-là. Les métiers auxquels forment ces écoles sont des métiers du présent et de l'avenir qui peuvent agir sur le monde qui les entoure et sur le monde à venir.

Le comité des experts invite également les équipes pédagogiques à monter le niveau d'exigence et d'excellence des formations afin de former des professionnels compétitifs, à inciter les étudiants à la mobilité (nationale et internationale) et à diversifier les compétences en insistant sur la culture générale, la polyvalence étant également un facteur très important dans les métiers cités.

En France, les durées de formation pour les étudiants dans les domaines artistiques ont une nette tendance à s'allonger. En écoles supérieures d'art, les DNAT de trois ans sont en passe de disparaître. En écoles supérieures d'arts appliqués, beaucoup d'étudiants en BTS complètent leurs cursus par un DSAA ou une passerelle vers une école supérieure d'art. En cause, les exigences liées aux nouvelles spécificités de ces secteurs (évolution des technologies, dont celles liées au numérique), l'intégration de formations optionnelles comme la gestion, le marketing, la communication. L'offre de formation tend à se spécialiser : codiplomations avec des écoles d'ingénieurs ou de gestion (à Orléans par exemple), développement d'incubateurs entre écoles de commerce et écoles d'enseignement artistique, création de masters spécialisés en création d'entreprises innovantes et socialement responsables (Orléans Technopole-Université-ESAD Orléans), etc.

Chapitre 2 : Programmes et apprentissage

1 Des formations aux caractéristiques professionnalisantes

a. Théorie et pratique

Les aspects techniques sont au centre des formations. Différents ateliers (sérigraphie, tissage, prototypage, infographie, etc.) sont accessibles aux étudiants et sont essentiels dans le processus d'apprentissage.

Toutefois, le comité des experts a régulièrement constaté que se présentent des difficultés à équilibrer, et plus, à intégrer, les approches théoriques et pratiques. Les niveaux de culture générale, visuelle et artistique sont souvent insuffisants pour ce type de formation dont les champs de références (l'art contemporain et les champs professionnels du *design*) sont en perpétuel mouvement, et vis-à-vis desquels les étudiants, comme les professionnels, doivent être mis en veille permanente.

Les compétences visées doivent mobiliser non seulement des savoir-faire techniques, mais également et en parts essentielles des attitudes, des connaissances et des savoir-faire procéduraux issus de la pratique des arts, de leurs savoirs et de leur histoire, des sciences et des sciences humaines. Développer l'esprit critique, s'ouvrir au débat et à l'engagement artistique doivent être une préoccupation quotidienne de la formation.

Le comité invite donc les équipes pédagogiques à réfléchir pleinement à ces enjeux ainsi qu'à la mise en place d'activités d'intégration de ces différents types de savoirs, tant dans le processus d'apprentissage que dans les moments d'évaluation.

La formation doit être décloisonnée tant entre les cours théoriques et pratiques qu'entre les différents ateliers afin de permettre les interactions positives et de favoriser l'interdisciplinarité. L'interdisciplinarité peut également franchir les portes de la formation et s'ouvrir au potentiel de formations proposées dans un espace géographique proche (soit au sein de l'établissement, soit avec d'autres établissements d'enseignement supérieur).

Recommandation 1 : réfléchir à la mise en place d'activités d'intégration des différents types de savoirs (connaissances, savoir-faire et attitudes), tant dans le processus d'apprentissage que dans les moments d'évaluation.

Recommandation 2 : décloisonner la formation, tant entre les cours théoriques et pratiques qu'entre les différents ateliers, afin de permettre des interactions positives et de favoriser l'interdisciplinarité.

Recommandation 3 : s'ouvrir au potentiel de formations proposées dans un espace géographique proche (soit au sein de l'établissement, soit dans d'autres établissements d'enseignement supérieur).

b. L'importance des stages

Les études de bachelier professionnalisant visent l'insertion professionnelle des étudiants. Il est important d'insister sur le fait que les stages en milieu professionnel sont un élément fondateur essentiel de la formation, et le plus souvent les institutions l'ont compris. Les stages sont en général bien suivis par les équipes pédagogiques, et leur évaluation est la plupart du temps bien formalisée. Le comité des experts note cependant que les stages d'une durée d'un mois ne permettent pas une intégration professionnelle, et que la plupart des entreprises marquent des réticences à accueillir un stagiaire pour une durée inférieure à deux mois.

Le comité des experts insiste pour que les lieux et les temps de stage soient prévus en cohérence avec les visées pédagogiques et professionnelles, les plus diversifiés possible, sans craindre les structures de grande notoriété, sans négliger les stages à l'international et en cohérence avec le projet personnel de l'étudiant.

Il est également nécessaire de veiller à ce que les professionnels accueillant des stagiaires intègrent la dimension pédagogique du stage (y compris les dimensions recherche et développement) en investissant dans une réelle dimension de formation.

Il est donc essentiel que soient présentés et clarifiés (*via* un carnet, un mémento, ou autre) l'ensemble des procédures, les critères et modalités d'apprentissage et d'évaluation ainsi que les rôles précis des différents intervenants (coordinateur, maître de stage, personnel administratif, etc.).

A ces fins, une personne ressource au niveau administratif pourrait être désignée pour la gestion des stages. Elle convierait les étudiants à des séances d'information sur les politiques et procédures de stage. Elle participerait à l'évaluation des lieux de stage et renseignerait la direction du programme sur la valeur d'une entreprise en tant que milieu de stage. Elle contribuerait à tisser des liens et à développer un réseau de relations au sein du paysage professionnel, travaillant ainsi à l'image de marque du programme. La création d'un tel poste apporterait un soutien d'ordre professionnel à la direction et contribuerait à l'atteinte de la mission et des objectifs de l'établissement.

Recommandation 4 : prévoir les lieux et les temps de stage en cohérence avec les visées pédagogiques et professionnelles, et avec le projet personnel de l'étudiant ; les diversifier le plus possible, sans craindre les structures de grande notoriété et sans négliger les stages à l'international.

Recommandation 5 : veiller à ce que les professionnels accueillant des stagiaires intègrent la dimension pédagogique du stage.

Recommandation 6 : présenter et clarifier (*via* un carnet, un mémento) l'ensemble des procédures relatives au stage, les critères et modalités d'apprentissage et d'évaluation ainsi que les rôles précis des différents intervenants (coordinateur, maître de stage, administratifs etc.).

Recommandation 7 : désigner une personne ressource au niveau administratif pour la gestion des stages (organisation de séances d'information pour les étudiants, évaluation des lieux de stage, développement d'un réseau de relations, travail sur l'image de marque du programme...).

Bonnes pratiques relevées par les experts :

Un établissement propose un étalement du stage permettant à l'étudiant de calquer le temps du stage sur la réalité du calendrier professionnel (lancement de collections, etc.).

Deux établissements proposent une liste de lieux de stage de référence, qui permet aux étudiants d'opérer un choix pertinent et en connaissance de cause et de pérenniser les liens avec les milieux professionnels.

Certains établissements visités facilitent et encouragent les stages à l'étranger ou dans des villes « phares » (Paris, Bruxelles, Londres).

Un établissement visité intègre un stage d'observation en deuxième année permettant aux étudiants de se situer dans leur formation et de découvrir la profession de l'intérieur. Ce stage de découverte diffère des stages réalisés en fin de parcours. Il permet aux étudiants d'atteindre une compréhension minimale du milieu et de préciser leurs intérêts. Ce stage est un apprentissage et non une activité de synthèse.

Dans l'un des établissements, chaque semaine de stage est ponctuée par la rédaction d'une feuille de suivi hebdomadaire complétée par l'étudiant et transmise au responsable pédagogique du stage. La rédaction de ce carnet de bord permet une évaluation continue du processus de stage et une prise de recul critique de l'étudiant par rapport à sa formation.

En France, de nombreuses écoles supérieures prévoient une période de stage en entreprise de quatre à six mois en fin de cycle ou en avant-dernière année. Cela permet aux étudiants d'être réellement intégrés au sein de l'entreprise, et si le stage se passe bien, il n'est pas rare de le voir déboucher sur un contrat.

c. Les liens avec les milieux professionnels

Les équipes rencontrées s'efforcent de maintenir un lien avec le monde professionnel en invitant des ex-

perts et/ou des jurys extérieurs, en organisant des stages et/ou des *workshops*, en faisant participer les étudiants à des concours. Si certaines sections centrent leurs formations sur ces aspects, tenant en éveil les étudiants en les mettant en contact le plus souvent possible avec les différents aspects du monde professionnel, il apparaît aux experts que d'autres le font avec davantage de frilosité. Varier les approches, pérenniser des moments forts, organiser des séances d'information annuelles semble primordial, tant pour que les étudiants aient une bonne prise de conscience de ce vers quoi ils vont que pour maintenir les sections en phase avec la réalité.

Les directions de ces cursus se doivent d'être à l'écoute et ouvertes aux milieux professionnels. Cette ouverture doit leur permettre d'adapter et de revisiter régulièrement les programmes : nécessité des langues, actualisation des pratiques, impact de la culture générale et artistique, développement des outils et des technologies, etc.

Le développement de pratiques innovantes et l'ouverture aux pratiques professionnelles actuelles et futures (technologiques, conceptuelles, sociétales...) doit enrichir la formation.

Le comité des experts invite également les équipes pédagogiques à favoriser l'intervention dans le cursus de professionnels de haut niveau, issus de terrains nationaux et internationaux, reconnus tant par leurs compétences que par les opportunités d'accès aux matériaux innovants qu'ils pourraient offrir, sans négliger des intervenants dont l'activité se situe hors du champ du domaine professionnel strict (philosophes, scientifiques, créateurs, industriels, musiciens...).

Recommandation 8 : mener une réflexion sur la manière de varier les approches, de pérenniser des moments forts dans le cursus, d'organiser des séances d'information annuelles, pour que les étudiants aient une bonne prise de conscience de ce vers quoi ils vont et pour maintenir les sections en phase avec la réalité.

Recommandation 9 : être ouvert et à l'écoute des milieux professionnels, de leur capacité à embaucher et de leurs spécificités afin de pouvoir adapter et revisiter régulièrement les programmes.

Recommandation 10 : favoriser l'intervention dans le cursus de professionnels de haut niveau, issus de terrains nationaux et internationaux, reconnus tant par leurs compétences que par les opportunités d'accès aux matériaux innovants qu'ils pourraient offrir, sans négliger des intervenants dont l'activité se situe hors du champ du domaine professionnel strict (philosophes, scientifiques, créateurs, industriels, musiciens...).

Bonnes pratiques relevées par les experts :

Certains établissements visités ouvrent leurs différents jurys aux professionnels.

Des visites d'agences, d'entreprises et d'expositions sont organisées et proposées aux étudiants au sein de certains cursus.

d. Polyvalence et spécialisation

Les sections évaluées proposent en général des cursus à deux facettes : une facette « artistique-créative » et une facette « professionnelle-technique ». Cela se lit dans les intitulés des différents cours au programme, mais également dans la possibilité qui est donnée aux étudiants, à un moment ou un autre de leur parcours, de faire des choix spécialisés ou polyvalents (lieu de stage, sujet de TFE, orientation dès la deuxième année, travail en binômes, etc.).

La polyvalence et la pluridisciplinarité permettent d'ouvrir le champ des possibles pour l'étudiant en termes de parcours professionnel et ouvrent la voie vers une orientation plus ciblée (spécialisation). Même si cette ouverture et ces possibilités offertes aux étudiants sont tout à fait positives, le comité des experts conçoit difficilement qu'il soit réaliste et raisonnable de laisser croire que trois années (dont parfois une longue période de stage et/ou un long temps de préparation du TFE) suffisent à former à la fois des généralistes et des « spécialistes ». Devant la réalité nationale et internationale, l'implémentation ou la poursuite d'une année de spécialisation ou d'un programme de deuxième cycle se présente

comme une possibilité intéressante qui permettrait d'offrir une spécialisation complémentaire et hautement valorisée.

Le comité des experts invite donc les équipes pédagogiques à préciser les finalités poursuivies par les formations, tout en maintenant leur esprit d'ouverture.

Il est également essentiel de (faire) prendre conscience des possibilités d'exercer ces métiers en dehors du contexte local, voire national.

Recommandation 11 : préciser les finalités poursuivies par les formations, tout en maintenant l'esprit d'ouverture.

Recommandation 12 : (faire) prendre conscience des possibilités d'exercer ces métiers en dehors du contexte local, voire national.

Au Québec, selon un sondage réalisé auprès des membres de l'industrie, ceux-ci recherchent principalement chez les diplômés les caractéristiques suivantes : capacité à travailler en équipe, polyvalence, habiletés dans les relations interpersonnelles, habiletés à résoudre les problèmes rencontrés et bonne maîtrise du français et de l'anglais oral et écrit.

e. L'insertion professionnelle

Bien que les stages (et quelquefois les jurys de fin d'études) soient généralement perçus comme des moments clés entre le « monde de l'école » et la réalité professionnelle, il apparaît que bon nombre d'étudiants se trouvent démunis à l'obtention de leur diplôme et que certains établissements ne présentent qu'un faible taux d'insertion professionnelle, ce qui entraîne un taux important de reconversion vers d'autres domaines sans lien avec le cursus de départ. Les compétences liées à l'entrée en profession semblent faire défaut, qu'il s'agisse de la recherche d'un emploi et plus encore de la création de son propre emploi. De façon générale, les établissements n'offrent que peu de précisions quant aux débouchés

et ouvertures post-bachelier et proposent peu d'information en termes de mobilité et d'emploi. Par ailleurs, très peu d'établissements visités semblent sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat. Pourtant, les métiers auxquels ces filières mènent présentent potentiellement une forte ouverture à l'initiative personnelle de lancement de projet et au développement d'une carrière en tant qu'indépendant.

Afin de permettre à l'étudiant diplômé de tenter sa chance dans un projet personnel, de ne pas tomber dans une période d'inactivité, de nourrir un *book*, un CV, et éventuellement de l'aider à se faire remarquer et à montrer ses capacités sur le terrain par sa proactivité vers les studios et entreprises qui engagent, le comité des experts incite les établissements à sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat en les informant notamment des différentes possibilités et structures d'aide mises en place dans les divers secteurs. L'avenir semble en effet privilégier cette source d'emploi que sont les petites structures, et les experts ont pu constater que plusieurs jeunes diplômés créaient leur propre marque (dans le domaine du stylisme) ou leur propre studio ou collectif (pour le secteur du graphisme et de la publicité).

L'information est capitale mais n'est pas suffisante : des contenus (gestion, administration, législation, argumentation, marketing, etc.) et des attitudes (prise de risque, autonomie, etc.) doivent pouvoir être mobilisés également. Le comité des experts invite toutefois les équipes à organiser des séances d'informations sur l'après-étude en invitant des représentants d'institutions (prêts, bourses à l'étranger, insertion professionnelle, création d'emploi, débouchés, formation continuée, passerelles vers un master etc.), mais également des anciens étudiants qui témoigneraient de leur parcours.

Recommandation 13 : sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat en les informant notamment des différentes possibilités et structures d'aide mises en place dans les divers secteurs.

Recommandation 14 : ajouter des contenus (gestion, administration, législation, argumentation, marketing etc.) et développer des attitudes (prise de risque, autonomie etc.) qui puissent être mobilisés à des fins entrepreneuriales.

Recommandation 15 : organiser des séances d'information sur l'après-étude en invitant des représentants d'institutions (prêts, bourses à l'étranger, insertion professionnelle, création d'emploi, débouchés, formation continuée, passerelles vers un master etc.), mais également des anciens étudiants qui témoigneraient de leur parcours.

Bonnes pratiques relevées par les experts :

Un établissement a créé un bureau de consultation des entreprises mettant en lien les étudiants sortants et des représentants du monde de l'entreprise.

Un établissement a mis en place un centre de formation continuée ouvert aux professionnels du secteur et aux étudiants.

Un établissement informe de façon continue les étudiants et les jeunes diplômés des offres d'emploi ainsi que des concours et appels à projets.

Un établissement intègre dans son programme le développement d'un CV personnel et la réalisation d'un *book* des travaux les plus pertinents pouvant servir de premier pas vers l'insertion professionnelle.

En France, dans plusieurs écoles supérieures (et notamment dans plusieurs écoles publiques), des conseillers d'orientation sont disponibles pour aider les étudiants qui ne savent pas vers quoi s'orienter. Ils interviennent aussi lorsque les étudiants ne connaissent pas les démarches à suivre pour entrer dans la vie active.

Au Québec, la formation en *design* de mode intègre d'importantes notions de gestion. La révision des programmes a intégré davantage de notions en entrepreneuriat, comptabilité et financement d'entreprises, rédaction d'un plan d'affaires et commercialisation... Défi de taille d'intégrer ces notions dans un programme déjà bien rempli.

2 Apprentissage et enseignement

a. Des attitudes à entretenir et à mobiliser

Les grands champs disciplinaires auxquels s'intéressent les établissements visités permettent tant le développement professionnel que le développement personnel et l'insertion sociale. Ils présentent une pertinence économique, sociale et culturelle. Qu'il s'agisse de la mode, du *design* textile, de la publicité ou du graphisme, ces disciplines puisent leur raison d'être dans les demandes et les besoins de leurs milieux respectifs ainsi que dans les besoins en termes de production de connaissances sur ce qui est non seulement une « industrie », mais aussi un phénomène culturel et social.

Les experts ont constaté que de façon générale, les étudiants étaient peu enclins à mettre en place des démarches de recherche personnelle, à s'ouvrir au monde en général, et aux arts et à la culture en particulier. Leurs champs de référence sont assez limités et leur attitude peu proactive. Certes, il s'agit peut-être là d'un phénomène générationnel et/ou de conséquences liées aux contextes socio-économiques d'origine des étudiants, mais toujours est-il que les champs professionnels auxquels les étudiants se préparent nécessitent que les attitudes de recherche, de pro-action, de veille, d'ouverture, de prise de risque et d'autonomie soient au centre des compétences qu'ils développeront. Aider les étudiants à développer leur propre personnalité et une identité personnelle doit rester un enjeu majeur des cursus et une préoccupation essentielle de l'enseignant.

En la matière, il est possible de mettre en place une série d'actions sur les plans pédagogique, culturel et matériel.

Il est important que les étudiants comprennent la nécessité de bouger, de s'ouvrir au monde extérieur à l'école et d'être attentifs au monde professionnel. Leur investissement doit dépasser la simple obligation pédagogique (mobilité, ouverture culturelle, stages, lectures,...) et permettre le développement de la personnalité et de l'identité professionnelle et culturelle.

Imposer un travail de recherche est un préalable nécessaire à toute phase de production. La com-

pétence « faire une recherche » doit pouvoir être évaluée par le biais, par exemple, d'un carnet de recherches qui démontrerait la capacité de l'étudiant à être créatif qualitativement et quantitativement, à montrer ses essais et erreurs à faire preuve de flexibilité et de fluidité, d'originalité et de travail, sa capacité à prendre des risques et à se créer progressivement un horizon artistique singulier.

Le comité invite les équipes éducatives à mettre en place des situations d'apprentissage visant des compétences de « savoir devenir » et de « savoir apprendre » et à être attentives au développement d'attitudes telles la curiosité, la prise de risque et l'autonomie afin d'amener les étudiants à pouvoir intégrer des professions en perpétuelle mutation plutôt que de viser une employabilité directe.

Recommandation 16 : imposer un travail de recherche aux étudiants comme préalable à toute phase de production.

Recommandation 17 : mettre en place des situations d'apprentissage visant des compétences de « savoir devenir » et de « savoir apprendre » et être attentif au développement d'attitudes telles la curiosité, la prise de risque et l'autonomie.

Bonne pratique relevée par les experts :

Certains établissements incitent à la création d'un *portfolio* ou d'un *book* sous forme papier ou numérique, à constituer tout au long du cursus et à poursuivre après la formation.

Au Québec, dans le baccalauréat en gestion et *design* de la mode, en plus des cours de mode *stricto sensu*, les étudiants doivent réaliser quelques crédits universitaires, soit trois cours liés à la culture ou aux communications (sociologie, histoire de l'art, etc.).

b. Apprentissage et évaluation

La plupart du temps, les acquis des étudiants sont évalués de façon continue, ce qui leur permet de se positionner par rapport à ce qui est attendu. Cependant il apparaît que les critères d'évaluation et leurs modalités d'application ne sont pas toujours clarifiés.

La pratique de l'autoévaluation et de la co-évaluation doit pouvoir être mise en œuvre afin que l'étudiant soit davantage acteur de sa formation. Dans l'enseignement des arts plastiques, l'évaluation, si elle est intégrée à l'apprentissage, devient en elle-même formatrice. En effet, c'est en participant à l'élaboration des critères, en confrontant leur point de vue à celui des autres et en s'autoévaluant que les étudiants s'approprient les notions et concepts nécessaires à leur formation : apprentissage et évaluation ne font qu'un. L'évaluation en groupe pourrait également permettre plus d'ouverture quant aux résultats par rapport à des attentes parfois trop cadrées du corps enseignant. Les experts invitent les équipes pédagogiques à mettre en place des pratiques d'évaluation intégrées à l'apprentissage au sein de situations d'intégration, comme le veut l'approche par compétences.

Recommandation 18 : mettre en place des pratiques d'évaluation intégrées à l'apprentissage au sein de situations d'intégration, comme le veut l'approche par compétences.

Bonne pratique relevée par les experts :

En enseignement de promotion sociale, les évaluations se déroulent en fin de chaque unité de formation et ont ainsi lieu tout au long de l'année.

c. Le travail de fin d'études

Le travail de fin d'études (TFE) est imposé dans toutes les formations visitées, mais il recouvre des réalités différentes, tant par son contenu, que par la durée sur laquelle il s'étale, ou encore par son mode de mise en œuvre et de présentation.

Le TFE est un moment essentiel dans la formation des étudiants. Il permet l'intégration de l'ensemble des apprentissages du programme. Au-delà du côté symbolique de couronnement d'un cursus, il se doit d'être le moment de passage entre le statut d'étudiant et celui de professionnel. Le TFE doit dans ce sens être à la fois un moment où l'étudiant démontre ses compétences professionnelles en mobilisant l'ensemble des savoirs, savoir-faire et attitudes dans une situation complexe et en autonomie, et un moment de confrontation avec des professionnels. Il est un moment de rupture avec le contexte de l'enseignement et un moment de réalisation et de reconnaissance par des experts de la profession, des employeurs potentiels.

Le comité des experts invite les établissements à organiser les TFE en ce sens, et à être particulièrement attentifs aux bonnes conditions de mise en œuvre d'un réel TFE professionnalisant :

- planifier et structurer davantage les étapes de l'élaboration du TFE et définir un temps d'élaboration de la partie réflexion (mémoire) et de la partie projet ;
- imposer un travail personnel et de qualité professionnelle qui permette de juger de l'acquisition des compétences décrites dans les référentiels et qui mette en œuvre l'ensemble des savoirs, savoir-faire et attitudes développés durant le cursus ;
- accompagner ce TFE d'un travail écrit de réflexion (méthodologie, stratégie, processus de recherche, recherches bibliographiques, argumentation, etc.) ;
- présenter le projet à ses condisciples et permettre un échange entre étudiants ;
- faire évaluer ce TFE par des professionnels extérieurs à l'établissement et soigneusement choisis ;
- imposer une présentation-défense orale ;
- informer très tôt les étudiants sur l'organisation du processus et inciter les étudiants des années antérieures à assister aux défenses des étudiants de troisième année en rendant ces présentations publiques ;
- créer une « mémoire » des TFE en archivant les travaux et en les rendant consultables sur le site internet de l'établissement ou dans une bibliothèque.

Recommandation 19 : faire du TFE un moment où l'étudiant démontre ses compétences professionnelles en mobilisant l'ensemble des savoirs, savoir-faire et attitudes dans une situation complexe et en autonomie ; et un moment de confrontation avec des professionnels.

Recommandation 20 : être particulièrement attentif aux bonnes conditions de mise en œuvre d'un réel TFE professionnalisant (planification des différentes étapes, niveau d'exigence, travail écrit de recherche, présentation intermédiaire aux autres étudiants, évaluation par des professionnels extérieurs à l'établissement...).

Bonne pratique relevée par les experts :

Dans un des établissements visités, le TFE est bien cadré, tout en laissant la place à la créativité de l'étudiant. Il favorise ainsi le développement de son identité par la liberté laissée dans le choix du sujet.

d. Suivi pédagogique, aide à la réussite

Un taux d'échec et d'abandon important, principalement en première année (en moyenne 47,31%), est relevé dans les différents établissements évalués. Différentes causes sont évoquées : erreur d'orientation, absence de sélectivité à l'inscription, manque d'information sur les filières et sur les pratiques pédagogiques ...

Il serait intéressant de procéder à une analyse approfondie des différentes causes du taux important d'échecs et de décrochage. Les résultats de cette analyse pourraient permettre une remise en question des méthodes pédagogiques.

Une écoute des attentes et difficultés des étudiants est primordiale, sans tomber dans la sur-protection. Des pratiques d'accompagnement (tutorat, mixité, remédiation, etc.) doivent être instituées dans les sections.

Il est également essentiel qu'une information claire, détaillée et complète à propos du cursus, des mé-

thodes, des objectifs visés et des finalités professionnelles soit diffusée auprès des futurs étudiants *via* des canaux simples, efficaces et directs. Le comité invite les établissements à organiser régulièrement des séances d'information impliquant les étudiants actuels et anciens ainsi que des professionnels. Ces séances doivent pouvoir expliciter les exigences, les difficultés, les débouchés et les attraits de ces formations, afin que le futur étudiant puisse faire un choix raisonné.

Recommandation 21 : procéder à une analyse approfondie des différentes causes du taux important d'échec et de décrochage, et tirer parti des résultats de cette analyse pour permettre une remise en question des méthodes pédagogiques.

Recommandation 22 : être à l'écoute des attentes et difficultés des étudiants, et instituer des pratiques d'accompagnement (tutorat, mixité, médiation, etc.).

Recommandation 23 : diffuser une information claire auprès des futurs étudiants *via* des canaux simples, efficaces et directs ; organiser régulièrement des séances d'information impliquant les étudiants actuels et anciens ainsi que des professionnels, afin d'expliquer les exigences, les difficultés, les débouchés et les attraits des formations aux futurs étudiants.

Bonnes pratiques relevées par les experts :

Certains établissements développent le principe du tutorat permettant un accompagnement pertinent et efficace des étudiants rencontrant des difficultés face à certaines matières.

Dans un établissement, des étudiants d'années différentes sont rassemblés pour certains cours ce qui crée une dynamique de groupe propice aux apprentissages et aux échanges d'expériences, source de progrès rapide pour les étudiants.

La présence d'un éducateur, d'un assistant social ou d'un service psychologique est un atout important dans certains établissements.

Un établissement a mis au point une structure d'activités d'intégration visant à faciliter la transition entre l'enseignement secondaire et supérieur.

e. L'apprentissage des langues

Il n'est aujourd'hui pas pertinent d'envisager des études supérieures dans le domaine des arts appliqués qui limitent leur champ d'action au niveau local. Nous l'avons vu, la plupart des emplois se situent dans les grandes métropoles et, quoi qu'il en soit, les partenaires en amont (fournisseurs, technologies, sources d'information,...) et en aval (clientèle, commanditaires) sont de plus en plus rarement localisés en Wallonie. La mobilité et les échanges nationaux et internationaux font partie de la dynamique des métiers de la création, ce qui implique un apprentissage des langues étrangères. Le néerlandais, et davantage encore l'anglais, doivent faire partie de la formation des étudiants.

Au-delà de l'injection de cours de langues dans les grilles, d'autres pistes peuvent être envisagées : cours à option, partenariats avec l'enseignement de promotion sociale, cours donnés en anglais, conférences, *workshop*, utilisation d'ouvrages en anglais, immersion, etc. Le comité des experts invite les responsables, à tous les niveaux, à donner les moyens aux établissements d'introduire dans les programmes les enseignements nécessaires à l'apprentissage de langues étrangères.

Recommandation 24 : introduire dans les programmes les enseignements nécessaires à l'apprentissage de langues étrangères.

Bonne pratique relevée par les experts :

Un établissement a élaboré une convention avec une université proche pour que des cours de langues (entre autres) soient accessibles à ses étudiants.

Chapitre 3 : Les ressources

1 Les ressources matérielles

a. Locaux et bâtiments

Le comité des experts a constaté un accès limité aux différents ateliers et locaux dont les heures d'accès ne sont pas toujours adaptées aux horaires des étudiants.

Le comité souligne, à de rares exceptions près, l'insuffisance des moyens financiers nécessaires à l'entretien des bâtiments et structures, à l'acquisition du matériel et à l'organisation d'une bibliothèque ou d'un centre de documentation adapté. Les moyens financiers sont intimement liés au développement de ce type de filière nécessitant un équipement technologique adéquat.

Le comité souligne la nécessité d'adapter les moyens et procédures aux réalités de la pratique de l'enseignement de ce type de filière : budgets suffisants, possibilité d'initier des projets dans des temps de décision et d'organisation réduits, répartition légitime des espaces en fonction des axes de formation et de la population étudiante.

La majorité des locaux visités sont partagés ou contigus à d'autres sections, voire partagés avec d'autres niveaux ou types d'enseignement. Ceci permet sans doute de créer des synergies et des économies d'échelle, mais il apparaît important que l'ensemble des acteurs et des responsables prennent conscience que ces sections doivent marquer leurs espaces par une signalétique adaptée et par une appropriation des lieux par les étudiants. Accrochage et présentation de travaux, organisation de lieux propices aux interventions visuelles et artistiques, sélection et affichage d'articles de presse doivent participer à l'émulation nécessaire au développement de la créativité.

Recommandation 25 : laisser aux étudiants la possibilité de s'approprier l'espace et d'investir les locaux.

b. Ressources documentaires

Des bibliothèques existent dans la plupart des établissements visités et, quelquefois, elles comportent un rayon spécifique aux sections évaluées. Leur fréquentation par les étudiants est cependant très variable d'un établissement à l'autre. Lorsque les collections sont pauvres ou peu mises en évidence, il est en effet difficile d'y inviter les étudiants. L'établissement doit proposer des ressources documentaires pertinentes, actuelles et de référence. La bibliothèque doit être un lieu investi pas les enseignants et les étudiants.

Souscrire à des revues internationales (y compris des abonnements en ligne) d'art contemporain, d'arts graphiques, de mode, de cinéma, d'informatique, de marketing... (y compris en langue anglaise) et les exploiter lors de projets aurait un triple avantage : utiliser la langue anglaise, se tenir en état de veille quant aux actualités artistiques contemporaines et lier ces courants à la pratique professionnelle.

Recommandation 26 : souscrire à des revues internationales d'art contemporain, d'arts graphiques, de mode, de cinéma, d'informatique, de marketing, ... (y compris en langue anglaise) et les exploiter lors de projets.

Bonnes pratiques relevées par les experts :

Une section est implantée sur le site d'une ESA, ce qui permet aux étudiants de vivre dans un environnement propice à la création, de profiter d'un centre de documentation riche et de créer des synergies avec des options et des ateliers artistiques.

Un établissement dispose d'une bibliothèque très bien fournie, située à proximité des sections concernées et les étudiants sont incités *via* des activités pédagogiques à la fréquenter assidument.

c. Matériel et nouvelles technologies

Le comité des experts souligne également la disparité des ressources entre les différents établisse-

ments visités : dans certains cas, un matériel professionnel est mis à disposition des étudiants en quantité, dans d'autres cas cela fait défaut tant du point de vue de la pertinence du choix des outils et logiciels (parfois peu adaptés à la spécialité) qu'en quantité disponible et en mise à jour. Le comité constate également que le matériel est rarement accessible en dehors des heures de cours, alors qu'il y a une réelle envie de la part des étudiants de pouvoir y accéder à ces moments, ce qui favoriserait le travail de recherche et responsabiliserait les étudiants.

Des études techniques et artistiques se doivent, d'une part d'être à la pointe en termes d'outils de travail et de recherche, et d'autre part de mettre au point un système d'accès à ces technologies en dehors des heures de cours.

Les experts invitent les établissements à mettre à jour leur parc informatique et technologique afin de tenir compte des réalités des métiers en mettant au point un plan d'investissement et de mises à jour. Il conviendrait également de proposer des plages d'accès au matériel afin que les étudiants puissent pleinement travailler et se perfectionner sur du matériel dans lequel ils n'ont pas les moyens d'investir personnellement : matériel de sérigraphie, de tissage, studio photo, matériel infographique, etc.

Recommandation 27 : mettre à jour le parc informatique et technologique en mettant au point un plan d'investissement et de mises à jour.

Recommandation 28 : proposer des plages d'accès au matériel de sérigraphie, de tissage, au studio photo, au matériel infographique, etc. afin que les étudiants puissent travailler et se perfectionner en dehors des plages horaires réservées aux activités d'apprentissage.

Au Québec, l'UQAM a choisi de développer des partenariats (avec ou sans frais) avec des centres spécialisés et entreprises qui accueillent les étudiants dans leurs locaux. Dans ces *living labs*, les étudiants peuvent utiliser différents logiciels ou machines qui ne sont pas disponibles dans les locaux de l'université.

Par ailleurs, les entreprises de mode lèguent quelquefois leurs machines et équipements (mannequins vitrine, tissus, machines spécialisées...) lorsqu'elles renouvellent leurs ressources matérielles. Cela permet à la section Gestion et *design* de mode de s'équiper à moindre coût.

Bonnes pratiques relevées par les experts :

Dans un établissement, les consommables sont fournis gratuitement aux étudiants.

Un établissement laisse des locaux en accès libre pendant les heures de fourche des étudiants.

Une haute école alloue à la section des budgets qui tiennent compte de ses spécificités.

2 Les procédures administratives

Le comité des experts constate que trop souvent des lourdeurs administratives freinent bon nombre d'initiatives et empêchent la mise en place de projets (investissements, maintenance, formation continuée, mobilité des enseignants, etc.).

Le comité recommande aux directions d'inviter le pouvoir organisateur (PO) de leur établissement à venir à la rencontre des enseignants sur le terrain et à se confronter à la réalité de leur quotidien.

Le comité invite les autorités supérieures et les pouvoirs organisateurs à simplifier les procédures administratives et à faciliter l'autonomie financière pour ces filières afin de leur permettre le développement de projets et la prise d'initiatives.

Recommandation 29 : inviter le PO de l'établissement à venir à la rencontre des enseignants sur le terrain et à se confronter à la réalité de leur quotidien.

Recommandation 30 : simplifier les procédures administratives et faciliter l'autonomie financière pour les filières évaluées afin de permettre le développement de projets et la prise d'initiatives.

Bonne pratique relevée par les experts :

Une haute école met tout en œuvre pour que la section développe son identité propre en termes de communication, et ce en collaboration avec le service communication de la haute école.

3 L'encadrement pédagogique

a. Des professionnels enseignants

Une des forces des formations visitées est d'être encadrées par des enseignants qui exercent souvent une activité professionnelle parallèle, ce qui permet de maintenir au sein des sections un ancrage avec la réalité des terrains.

Cependant, cette réalité est différente selon les institutions. Il est essentiel que les directions soient attentives à maintenir un équilibre dans les équipes pédagogiques entre des enseignants professionnels et des professionnels enseignant. Les premiers ont pour principales missions d'exercer une vigilance quant à la pérennisation d'une culture d'établissement, à la coordination des équipes, ainsi qu'aux compétences transversales nécessaires à tout diplômé de l'enseignement supérieur. Les seconds doivent quant à eux être des professionnels de haut niveau dont une grande part de l'activité est en lien direct avec les métiers auxquels ils préparent, leurs missions étant d'injecter dans la section et chez les étudiants les éléments professionnels, mais également de tenir en veille les institutions quant aux réalités de ces professions en créant du lien (réseautage) et en participant à la réflexion sur les investissements humains et matériels afin que les enseignements soient à jour, et en lien avec la réalité du milieu.

Lors du recrutement des professionnels enseignants, ces attentes doivent être clarifiées. Des exigences d'expérience professionnelle doivent pouvoir être un critère essentiel d'engagement et de maintien au sein des sections.

Par ailleurs, le comité des experts souhaite attirer l'attention sur l'importance de favoriser les échanges au sein des équipes pédagogiques et le croisement

des regards sur la formation et les productions des étudiants.

Le comité recommande également aux enseignants de s'ouvrir aux pratiques pédagogiques extérieures à leur établissement : participation à des jurys dans d'autres établissements, échanges d'enseignants, voyages à l'étranger...

Enfin, le comité insiste sur la nécessité pour les enseignants de conserver une pratique professionnelle de haut niveau dans la profession afin de rester ancrés dans la réalité du métier et surtout de son évolution. Dans le même ordre d'idées, il estime que la formation continue est impérative et devrait être intégrée dans l'emploi du temps de l'enseignant. Le comité des experts encourage les directions à promouvoir davantage la formation continue des différentes équipes. Il encourage également ces dernières à se saisir de toutes les opportunités offertes en la matière.

Recommandation 31 : clarifier les attentes en matière de professionnalisation et de réseau lors du recrutement des professionnels enseignants.

Recommandation 32 : favoriser les échanges au sein des équipes pédagogiques et le croisement des regards sur la formation et les productions des étudiants.

Recommandation 33 : s'ouvrir aux pratiques pédagogiques extérieures à son établissement : participation à des jurys dans d'autres établissements, échanges d'enseignants, voyages à l'étranger....

Recommandation 34 : conserver une pratique professionnelle de haut niveau dans la profession afin de rester ancré dans la réalité du métier et surtout de son évolution.

²⁰ Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études

Recommandation 35 : promouvoir davantage la formation continue des différentes équipes et (pour les enseignants) se saisir de toutes les opportunités offertes en la matière.

Bonnes pratiques relevées par les experts :

Dans un établissement, les enseignants experts (vacataires) sont présents de façon progressive dans le cursus (peu en première année, en majorité en troisième année), ce qui favorise l'autonomie et le développement professionnel des étudiants et augmente leur motivation.

Au sein de certains établissements, la direction a veillé dans le renouvellement de l'équipe pédagogique à maintenir un juste équilibre entre enseignants statutaires et professionnels experts.

Dans certains établissements, l'intervention de conférenciers et d'experts est systématique dans le cursus.

b. Le travail d'équipe

Dans la plupart des sections visitées, le comité des experts a reconnu une volonté claire de la part des enseignants et des directions de travailler en équipe. Le plus souvent l'esprit de collaboration, la participation aux instances, les concertations pédagogiques et la construction de projets indiquent clairement cet esprit de travail en équipe. Cette dynamique assure de la cohérence et participe au climat d'accueil que l'on peut qualifier de « familial » dans ces sections.

Quelquefois cependant, des enseignants constatent un manque d'intégration et de collaboration, qui ris-

que de générer des effets néfastes sur les aspects pédagogiques.

c. Les tâches extra-académiques

Le contexte académique est de plus en plus exigeant et le travail des enseignants est loin de se limiter au fait de dispenser des cours. Le nouveau décret Paysage²⁰, les évolutions dans les approches pédagogiques, l'accompagnement des étudiants dans les stages, les voyages, la concertation permanente, les tâches administratives, etc. constituent autant d'activités et d'investissement en dehors des cours que les enseignants doivent assumer.

Le comité des experts ne peut que constater l'engagement intense des équipes pédagogiques rencontrées et regrette que cet engagement ne fasse l'objet d'aucune valorisation. Le partage des tâches se fait actuellement sur la base de la bonne volonté des enseignants et rien ne garantit un partage équitable entre les personnes. Or, la reconnaissance de ces différentes missions extérieures à la pratique stricte de l'enseignement est un facteur important de motivation.

Il est important d'inventorier et de répartir équitablement les missions « extra » des enseignants et d'aboutir à une réelle valorisation de celles-ci. Le comité des experts encourage les autorités compétentes à évaluer quantitativement le travail de ces équipes et à mettre en place un système équitable, pérenne et marqué d'une forme de reconnaissance (en termes de charge horaire par exemple).

Recommandation 36 : évaluer quantitativement le travail des équipes et mettre en place un système équitable, pérenne et marqué d'une forme de reconnaissance (en termes de charge horaire par exemple).

Chapitre 4 : Les services et relations extérieures

Le comité a constaté l'existence de deux types d'établissements : ceux qui évoluent dans un milieu économique-culturel restreint, et ceux qui évoluent dans un contexte plus favorable à l'expansion.

1 Un ancrage local

On note l'envie de la part de l'ensemble des acteurs des établissements visités d'être actifs dans les réseaux professionnels locaux et de participer à certains événements artistiques liés à leurs disciplines. Mais malgré cette forte envie de se faire connaître, au-delà de ce rôle local, il y a trop peu d'initiatives vers l'extérieur, l'extrarégional, et *a fortiori* l'international. Les sections évaluées forment pourtant à des activités en constante évolution qui impliquent veille et ouverture vers l'extérieur.

2 Collaborations, partenariats et ouverture

Certaines sections ont élaboré un grand nombre de partenariats, tant avec des institutions locales et étrangères qu'avec des organisations professionnelles, pendant que d'autres se limitent trop au contexte local. La demande vers ces établissements émane notamment des territoires de proximité et ces établissements accueillent essentiellement des étudiants de leur environnement immédiat.

Même si le partenariat local est actif, les experts préconisent d'élargir l'horizon des partenariats et des échanges au niveau national et international, tant avec des institutions d'enseignement supérieur qu'avec des institutions culturelles et des organismes professionnels.

Recommandation 37 : élargir l'horizon des partenariats et des échanges au niveau national et international, tant avec des institutions d'enseignement supérieur qu'avec des institutions culturelles et des organismes professionnels.

Bonne pratique relevée par les experts :

Trois établissements ont établi des accords de partenariats avec d'autres institutions d'enseignement supérieur (université, ESA, école française d'ingénieurs...).

3 Importance de la mise en réseau

La mise en place d'un réseau fort, particulier à chaque établissement, qui mettrait en contact les étudiants actuels, les anciens étudiants, les vacataires, les maîtres de stages, les milieux professionnels, etc. devrait favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance et rendre plus visibles les possibilités d'emploi.

Les réseaux d'anciens étudiants peuvent en effet être mobilisés pour favoriser des stages et les premiers emplois des diplômés. Par ailleurs, leurs interventions et contacts lors des jurys et manifestations de fin d'année peuvent aider les étudiants à se projeter dans la vie professionnelle.

La création de réseaux dans les métiers visés est effectivement extrêmement importante. Ce travail se fait, mais il faudrait le systématiser, élargir son champ d'action et l'ouvrir aux nouvelles perspectives (culturelles, techniques...) des métiers concernés. De tels réseaux constituent une force vive, indispensable de nos jours, permettant à la fois la création d'une identité forte et la facilitation de la reconnaissance de l'établissement, en interne et en externe.

Toutes ces nécessités d'ouverture pourraient être facilitées par l'introduction de personnalités extérieures à l'établissement (une direction recrutée hors du milieu pédagogique habituel favoriserait peut-être l'émergence de projets d'établissements renouvelés).

Le comité des experts invite l'ensemble des acteurs à réfléchir à la mise en place de tels réseaux professionnels, en actualisant les carnets d'adresses, en mettant en place des comités d'anciens, en créant des événements rassemblant l'ensemble des acteurs concernés et en utilisant de façon optimale les réseaux sociaux.

Recommandation 38 : systématiser les réseaux, élargir leur champ d'action, et les ouvrir aux nouvelles perspectives (culturelles, techniques...) des métiers concernés.

Recommandation 39 : réfléchir à la mise en place de réseaux professionnels, en actualisant les carnets d'adresses, en mettant en place des comités d'anciens, en créant des événements rassemblant l'ensemble des acteurs concernés et en utilisant de façon optimale les réseaux sociaux.

4 Mobilité internationale

La mobilité internationale est encore très peu présente dans les établissements visités. Il semble pourtant indispensable de la développer et les établissements eux-mêmes en sont convaincus.

Cependant, ceux-ci se heurtent à plusieurs obstacles. Pour la mobilité étudiante, il est difficile de développer, dans le cadre d'un bachelier en trois ans, à la fois des stages obligatoires, passerelles

bien reconnues comme indispensables à l'emploi, et une mobilité internationale. Concernant la mobilité des enseignants, leur grande charge de travail dans des champs différents les rend peu enclins à profiter des possibilités de mobilité.

Malgré ces obstacles, les échanges internationaux (Europe et outremer) et/ou intercommunautaires pourraient être rendus obligatoires, entraînant ainsi plus de déplacements d'une communauté à l'autre. De la sorte, la mobilité internationale, les projets avec des professionnels et des intervenants invités pourraient être des catalyseurs de projets prospectifs et favoriseraient une formation plus ouverte sur l'avenir.

Afin d'amener progressivement cette culture de la mobilité, il conviendrait de systématiser l'information sur le sujet (séances d'information, témoignages, documents d'information...) et d'insister sur les enjeux d'une telle expérience.

Recommandation 40 : systématiser l'information sur la mobilité internationale (séances d'information, témoignage, documents d'information...) et insister sur les enjeux d'une telle expérience.

Chapitre 5 : Démarche qualité et gouvernance

1 La démarche qualité : évaluation et participation

Concernant la démarche qualité, le comité des experts a constaté un engagement et un investissement de la part des équipes mises en place dans les établissements visités. Cette démarche, d'abord redoutée et envisagée comme une obligation administrative, a finalement toujours été vécue comme une expérience positive par les sections et a permis une analyse et un questionnement réels.

Le comité a perçu, dans les établissements, une attente et un besoin fort de bénéficier d'un regard extérieur, de recevoir des avis, une écoute attentive et d'éventuelles recommandations pour faire face aux problèmes rencontrés.

Cette démarche a aussi permis la mise en place ponctuelle de groupes de réflexion sur certaines questions.

Il semble au comité qu'il serait utile d'organiser et de pérenniser ces groupes de réflexion, de les ouvrir systématiquement à toutes les parties prenantes de l'établissement (direction, enseignants, personnel administratif et étudiants, anciens étudiants, représentants du monde professionnel, vacataires, etc.), et de diffuser les décisions prises dans ces groupes de réflexion le plus largement possible dans l'établissement. Ceux-ci pourraient fonctionner indépendamment de toute demande d'instances extérieures, de façon constante en interne, sans attendre le passage de l'AEQES (le plan décennal est d'ailleurs jugé très long par le comité des experts).

Par ailleurs, pourquoi ne pas envisager une disponibilité de l'AEQES avec une éventuelle mise à disposition d'experts pour répondre à des problèmes rencontrés par les établissements ?

Recommandation 41 : organiser et pérenniser les groupes de réflexion « qualité », les

ouvrir systématiquement à toutes les parties prenantes de l'établissement (direction, enseignants, personnel administratif et étudiants, anciens étudiants, représentants du monde professionnel, vacataires, etc.), les faire fonctionner indépendamment de toute demande d'instances extérieures, et diffuser les décisions prises dans ces groupes le plus largement possible dans l'établissement.

2 L'évaluation des enseignements par les étudiants

L'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE) fait partie des préoccupations actuelles au sein des établissements. Néanmoins, il apparaît qu'en pratique peu de choses sont réellement mises en place, et lorsqu'elles ont lieu, ces évaluations sont trop souvent peu efficaces en termes de participation et *a fortiori* en termes d'impact sur l'amélioration des programmes, ce qui en est pourtant la finalité.

De manière générale, tant les étudiants que les enseignants semblent peu convaincus de la pertinence et des enjeux que doit pouvoir apporter ce type de démarche. Certains enseignants et étudiants expriment par ailleurs des craintes quant au caractère anonyme de ces évaluations.

L'EEE est une source essentielle d'amélioration et de remise en question des processus d'apprentissage. C'est en grande partie par les acteurs que le changement peut émerger. Les experts invitent donc les établissements à systématiser les EEE afin de disposer d'une grande source d'information nécessaire au processus de régulation des programmes.

Recommandation 42 : systématiser les enquêtes d'évaluation des enseignements par les étudiants afin de disposer d'une grande source d'information nécessaire au processus de régulation des programmes.

Conclusions et perspectives

Au terme de cet état des lieux, le comité des experts souhaite souligner un certain nombre de points liés aux enjeux majeurs et aux défis que devront relever les sections évaluées dans les prochaines années.

La qualité de l'accueil, la disponibilité des équipes à œuvrer à de véritables cultures de section reposent essentiellement sur l'implication et la générosité des membres du personnel qui déploient leur énergie, leur temps et leur créativité pour pallier les difficultés liées aux lourdeurs administratives, au financement et quelquefois au manque de visibilité ou de reconnaissance des spécificités de ces sections au sein des hautes écoles et de l'enseignement de promotion sociale.

Ces sections, peu nombreuses en implantations et en population ont pourtant une raison d'être : elles proposent des formations professionnalisantes pour des métiers à forte dimension artistique. Afin de pérenniser leur existence, il est impératif que les différents acteurs, à tous les niveaux de responsabilités, prennent la juste mesure de quatre défis pour les années à venir :

1 Assumer et définir clairement des identités singulières

La question de l'identité et de la définition des intitulés se pose déjà au niveau de la définition et de l'identité mêmes des professions visées. Bien qu'il existe des organismes qui « pensent » ces domaines (UDB, Wallonie Design...), aucune reconnaissance de métier n'est exigée dans la pratique. Un grand nombre de métiers à caractère artistique sont d'ailleurs exercés par des autodidactes et beaucoup de glissements s'opèrent de manière générale à la suite des études et en cours de carrière : des architectes deviennent stylistes ; des graphistes, publicitaires ; des *designers*, graphistes ou stylistes ; des stylistes font du graphisme, etc.

Cette souplesse, bien que positive, pose la question de l'identité des formations qui doivent se décliner en programmes, communiquer des objectifs de formation et organiser des cursus.

La question de l'identité de ces sections se pose également en regard de formations aux mêmes intitulés (stylisme, publicité) ou aux intitulés proches (graphisme, arts du tissu) organisées par les ESA. La question de la finalité (professionnalisante ou non) n'est d'ailleurs pas aussi claire qu'on pourrait le croire, car même si les ESA assument leurs spécificités artistiques, elles visent également, dans le cadre de ces cursus, à former des professionnels.

Enfin, une forme d'ambiguïté existe également au sein même des établissements entre des formations en techniques graphiques (organisées dans la catégorie technique) et les formations en arts graphiques et en publicité qui proposent à leurs étudiants une option Infographie.

De manière générale, ces sections sont étiquetées « artistiques » au sein des HE et de l'EPS, et « techniques » au regard des ESA. Ce n'est pas toujours clair pour les futurs étudiants, qui ne perçoivent quelquefois les différences qu'en termes de contraintes (existence ou non d'une épreuve d'admission, de stages, de cours de langue ou de formation générale, de longueur du cursus...), ou de croyances (plus ou moins professionnel ou artiste, plus ou moins de débouchés...). Le fait qu'un nombre important d'étudiants fréquentent ces sections après avoir échoué en ESA (au terme de l'épreuve d'admission ou en cours de cursus) n'aide pas à valoriser ces formations.

Tout ceci signifie qu'il convient, pour les années à venir et pour chacune des sections, de définir clairement et collectivement un véritable projet propre, de le communiquer aux futurs étudiants et aux acteurs du monde professionnel, afin que ces identités soient reconnues, visibles et lisibles.

2 Professionnaliser davantage encore

Il convient de porter une attention particulière sur les ressources tant humaines que matérielles. Pour devenir professionnels, les étudiants doivent faire des stages suivis, avoir accès à du matériel de pointe et être informés sur les évolutions technologiques. Le rôle des professionnels dans la mise à jour des programmes est primordial. Il est donc capital de maintenir des relations fortes avec le monde

des créateurs, des employeurs et des diplômés. Il convient de les mettre en réseau, de les inviter dans les jurys, de les intégrer aux équipes pédagogiques et de tenir compte de leur expérience et expertise dans la refonte des programmes. Rappelons enfin qu'il est essentiel et indispensable que, lors du recrutement des professionnels enseignants, ces attentes soient clarifiées. Des exigences d'expérience professionnelle doivent pouvoir être un critère essentiel d'engagement.

3 S'ouvrir sur le monde

Les étudiants rencontrés souffrent trop souvent de lacunes culturelles. L'apprentissage des langues, l'accès à la culture, aux voyages, aux discours sur l'art contemporain et aux expériences inhabituelles doivent compléter des formations dont les finalités ont une composante artistique qui ne peut être négligée. La mobilité internationale, les centres de documentation, les notions de sciences humaines et de savoirs sur l'art ainsi que l'indispensable apprentissage de l'anglais sont autant de pistes qu'il faut amplifier dans la formation plutôt que de viser l'employabilité directe. Il convient également de sensibiliser les étudiants aux possibilités de parfaire leur formation initiale (passerelles) et à l'importance de la formation tout au long de la vie (formation continuée, autoformation, stages, etc.).

4 Exister au sein d'un établissement

Ces sections présentent deux caractéristiques : elles sont petites en population et ont une dimension artistique. La première caractéristique risque d'amputer la seconde des besoins spécifiques qu'elle doit combler. De par leur petite taille, ces sections sont moins représentées que la plupart des autres catégories et bénéficient le plus souvent de moyens liés à des clés de répartition de budgets ne tenant que rarement compte de leurs spécificités. Les sections doivent faire reconnaître leur identité au sein de l'établissement. Les autorités des établissements doivent quant à elles être à l'écoute des besoins de ces formations et des réalités des métiers auxquels elles forment en s'appuyant sur des experts et des professionnels de haut niveau.

Le comité a pu constater que ces deux paramètres (taille et spécificité) montraient par ailleurs un avantage non négligeable en termes d'accueil et de suivi. Tant la polyvalence des formations que leur petite taille font de ces sections des structures à taille humaine dans lesquelles les valeurs de participation, d'écoute, d'accueil et de prise en compte de l'individu avec ses caractéristiques propres trouvent leur plein épanouissement.

Le comité recommande aux directions de prendre conscience des spécificités de ces options et des métiers qui les concernent, de valoriser, diffuser, rendre visibles les productions de ces options (défilés, expositions, conférences...) et de communiquer clairement le projet spécifique de ces options vers les futurs étudiants et vers les milieux professionnels.

Aux autorités compétentes, il recommande de classer l'ensemble des sections dans une même catégorie et de permettre davantage de souplesse dans la refonte des programmes en les rassemblant sous une seule instance supérieure.

Recommandation 43 : prendre conscience des spécificités de ces sections et des métiers qui les concernent, valoriser, diffuser, rendre visibles les productions de ces sections (défilés, expositions, conférences, ...) et communiquer clairement leur projet spécifique aux futurs étudiants et aux milieux professionnels.

Recommandation 44 : classer l'ensemble des sections dans une même catégorie et permettre davantage de souplesse dans la refonte des programmes en les rassemblant sous une seule instance supérieure.

Enfin, de manière générale, le comité des experts encourage les équipes pédagogiques, les enseignants, les directions, les étudiants et les services administratifs à continuer ce qui est en chantier, plus particulièrement l'approche par compétences et la démarche qualité en établissant et en régulant des plans d'action concrets et évaluables.

Tableau des recommandations

N°	Page	Recommandation	Destinataires					
			FWB	PO	Direction	Enseignants	Etudiants	Parties prenantes externes (stages, jurys, anciens...)
1	20	Réfléchir à la mise en place d'activités d'intégration des différents types de savoirs et attitudes, tant dans le processus d'apprentissage que dans les moments d'évaluation						
2	20	Décloisonner la formation, tant entre les cours théoriques et pratiques qu'entre les différents ateliers, afin de permettre des interactions positives et de favoriser l'interdisciplinarité						
3	20	S'ouvrir au potentiel de formations proposées dans un espace géographique proche (soit au sein de l'établissement, soit dans d'autres écoles d'enseignement supérieur)						
4	21	Prévoir les lieux et les temps de stage en cohérence avec les visées pédagogiques et professionnelles, et avec le projet personnel de l'étudiant ; les diversifier le plus possible, sans craindre les structures de grande notoriété et sans négliger les stages à l'international						
5	21	Veiller à ce que les professionnels accueillant des stagiaires intègrent la dimension pédagogique du stage						
6	21	Présenter et clarifier (<i>via</i> un carnet, un mémento) l'ensemble des procédures relatives au stage, les critères et modalités d'apprentissage et d'évaluation, ainsi que les rôles précis des différents intervenants (coordinateur, maître de stage, administratifs etc.)						
7	21	Désigner une personne ressource au niveau administratif pour la gestion des stages (organisation de séances d'information pour les étudiants, évaluation des lieux de stage, développement d'un réseau de relations, travail sur l'image de marque du programme...)						
8	22	Mener une réflexion sur la manière de varier les approches, pérenniser des moments forts dans le cursus, organiser des séances d'information annuelles, pour que les étudiants aient une bonne prise de conscience de ce vers quoi ils vont et pour maintenir les sections en phase avec la réalité						
9	22	Etre ouvert et à l'écoute des milieux professionnels afin de pouvoir adapter et revisiter régulièrement les programmes en regard des réalités des professions						
10	22	Favoriser l'intervention dans le cursus de professionnels de haut niveau national et international, reconnus tant par leurs compétences que par les opportunités d'accès aux matériaux innovants qu'ils pourraient offrir, sans négliger des intervenants dont l'activité se situe hors du champ du domaine						

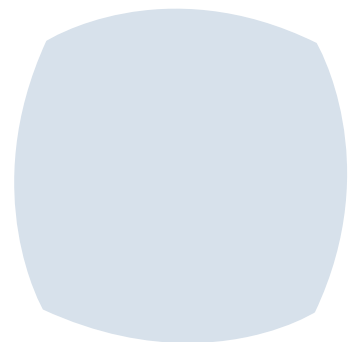
N°	Page	Recommandation	Destinataires					
			FWB	PO	Direction	Enseignants	Etudiants	Parties prenantes externes (stages, jurys, anciens...)
10 (suite)	22	professionnel strict (philosophes, scientifiques, créateurs, industriels, musiciens...)						
11	23	Préciser les finalités poursuivies par les formations, tout en maintenant l'esprit d'ouverture						
12	23	(Faire) prendre conscience des possibilités d'exercer ces métiers en dehors du contexte local, voir national						
13	23	Sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat en les informant notamment des différentes possibilités et structures d'aide mises en place dans les divers secteurs						
14	23	Ajouter des contenus (gestion, administration, législation, argumentation, marketing etc.) et développer des attitudes (prise de risque, autonomie etc.) qui puissent être mobilisés à des fins entrepreneuriales						
15	24	Organiser des séances d'informations sur l'après-étude en invitant des représentants d'institutions (prêts, bourses à l'étranger, insertion professionnelle, création d'emploi, débouchés, passerelles vers un master etc.), mais également des anciens étudiants qui témoigneraient de leur parcours						
16	25	Imposer un travail de recherche aux étudiants comme préalable à toute phase de production						
17	25	Mettre en place des situations d'apprentissage visant des compétences de « savoir devenir » et de « savoir apprendre » et être attentif au développement d'attitudes telles la curiosité, la prise de risque et l'autonomie afin d'amener les étudiants à pouvoir intégrer des professions en perpétuelle mutation plutôt que de viser une employabilité directe						
18	25	Mettre en place des pratiques d'évaluation intégrées à l'apprentissage au sein de situations d'intégration, comme le veut l'approche par compétences						
19	26	Faire du TFE un moment où l'étudiant démontre ses compétences professionnelles en mobilisant l'ensemble des savoirs, savoir-faire et attitudes dans une situation complexe et en autonomie ; et un moment de confrontation avec des professionnels						
20	26	Etre particulièrement attentif aux bonnes conditions de mise en œuvre d'un réel TFE professionnalisant (planification des différentes étapes, niveau d'exigence, travail écrit de recherche, présentation intermédiaire aux autres étudiants, évaluation par des professionnels extérieurs à l'établissement...)						

N°	Page	Recommandation	Destinataires					
			FWB	PO	Direction	Enseignants	Etudiants	Parties prenantes externes (stages, jurys, anciens...)
21	27	Procéder à une analyse approfondie des différentes causes du taux important d'échec et de décrochage, et tirer parti des résultats de cette analyse pour permettre une remise en question des méthodes pédagogiques						
22	27	Etre à l'écoute des attentes et difficultés des étudiants, et instituer des pratiques d'accompagnement (tutorat, mixité, remédiation etc.)						
23	27	Diffuser une information claire auprès des futurs étudiants <i>via</i> des canaux simples, efficaces et directs ; organiser régulièrement des séances d'information impliquant les étudiants actuels et anciens ainsi que des professionnels, afin d'explicitier les exigences, les difficultés, les débouchés et les attraits des formations aux futurs étudiants						
24	27	Introduire dans les programmes les enseignements nécessaires à l'apprentissage de langues étrangères						
25	28	Laisser aux étudiants la possibilité de s'approprier l'espace et d'investir les locaux						
26	28	Souscrire à des revues internationales d'art contemporain, d'arts graphiques, de mode, de cinéma, d'informatique, de marketing... (y compris en langue anglaise) et les exploiter lors de projets						
27	29	Mettre à jour le parc informatique et technologique en mettant au point un plan d'investissement et de mises à jour						
28	29	Proposer des plages d'accès au matériel de sérigraphie, de tissage, au studio photo, au matériel infographique, etc. afin que les étudiants puissent pleinement travailler et se perfectionner en dehors des plages horaires réservées aux activités d'apprentissage						
29	29	Inviter le PO de l'établissement à venir à la rencontre des enseignants sur le terrain et à se confronter à la réalité de leur quotidien.						
30	29	Simplifier les procédures administratives et faciliter l'autonomie financière pour les filières évaluées afin de permettre le développement de projets et la prise d'initiatives						
31	30	Clarifier les attentes en matière de professionnalisation et de réseau lors du recrutement des professionnels enseignant						
32	30	Favoriser les échanges au sein des équipes pédagogiques et le croisement des regards sur la formation et les productions des étudiants						
33	30	S'ouvrir aux pratiques pédagogiques extérieures à son établissement : participation à des jurys dans d'autres établissements, échanges d'enseignants, voyages à l'étranger...						

N°	Page	Recommandation	Destinataires					
			FWB	PO	Direction	Enseignants	Etudiants	Parties prenantes externes (stages, jurys, anciens...)
34	30	Conserver une pratique professionnelle de haut niveau dans la profession afin de rester ancré dans la réalité du métier et surtout de son évolution						
35	31	Promouvoir davantage la formation continue des différentes équipes et (pour les enseignants) se saisir de toutes les opportunités offertes en la matière						
36	31	Evaluer quantitativement le travail des équipes et mettre en place un système équitable, pérenne et marqué d'une forme de reconnaissance (en termes de charge horaire par exemple)						
37	32	Elargir l'horizon des partenariats et des échanges au niveau national et international, tant avec des institutions d'enseignement supérieur, qu'avec des institutions culturelles et des organismes professionnels						
38	33	Systématiser les réseaux, élargir leur champ d'action, et les ouvrir aux nouvelles perspectives (culturelles, techniques...) des métiers concernés						
39	33	Réfléchir à la mise en place de réseaux professionnels, en actualisant les carnets d'adresses, en mettant en place des comités d'anciens, en créant des événements rassemblant l'ensemble des acteurs concernés et en utilisant de façon optimale les réseaux sociaux						
40	33	Systématiser l'information sur la mobilité internationale (séances d'information, témoignage, documents d'information...) et insister sur les enjeux d'une telle expérience						
41	34	Organiser et pérenniser les groupes de réflexion « qualité », les ouvrir systématiquement à toutes les parties prenantes de l'établissement (direction, enseignants, personnel administratif et étudiants, anciens étudiants, représentants du monde professionnel, vacataires, etc.)						
42	34	Systématiser les enquêtes d'évaluation des enseignements par les étudiants afin de constituer une grande source d'informations nécessaire au processus de régulation des programmes						
43	36	Prendre conscience des spécificités des sections évaluées et des métiers qui les concernent ; valoriser, diffuser, rendre visibles les productions de ces sections (défilés, expositions, conférences...) et communiquer clairement leur projet spécifique aux futurs étudiants et aux milieux professionnels						
44	36	Classer l'ensemble des sections dans une même catégorie et permettre davantage de souplesse dans la refonte des programmes en les rassemblant sous une seule instance supérieure						

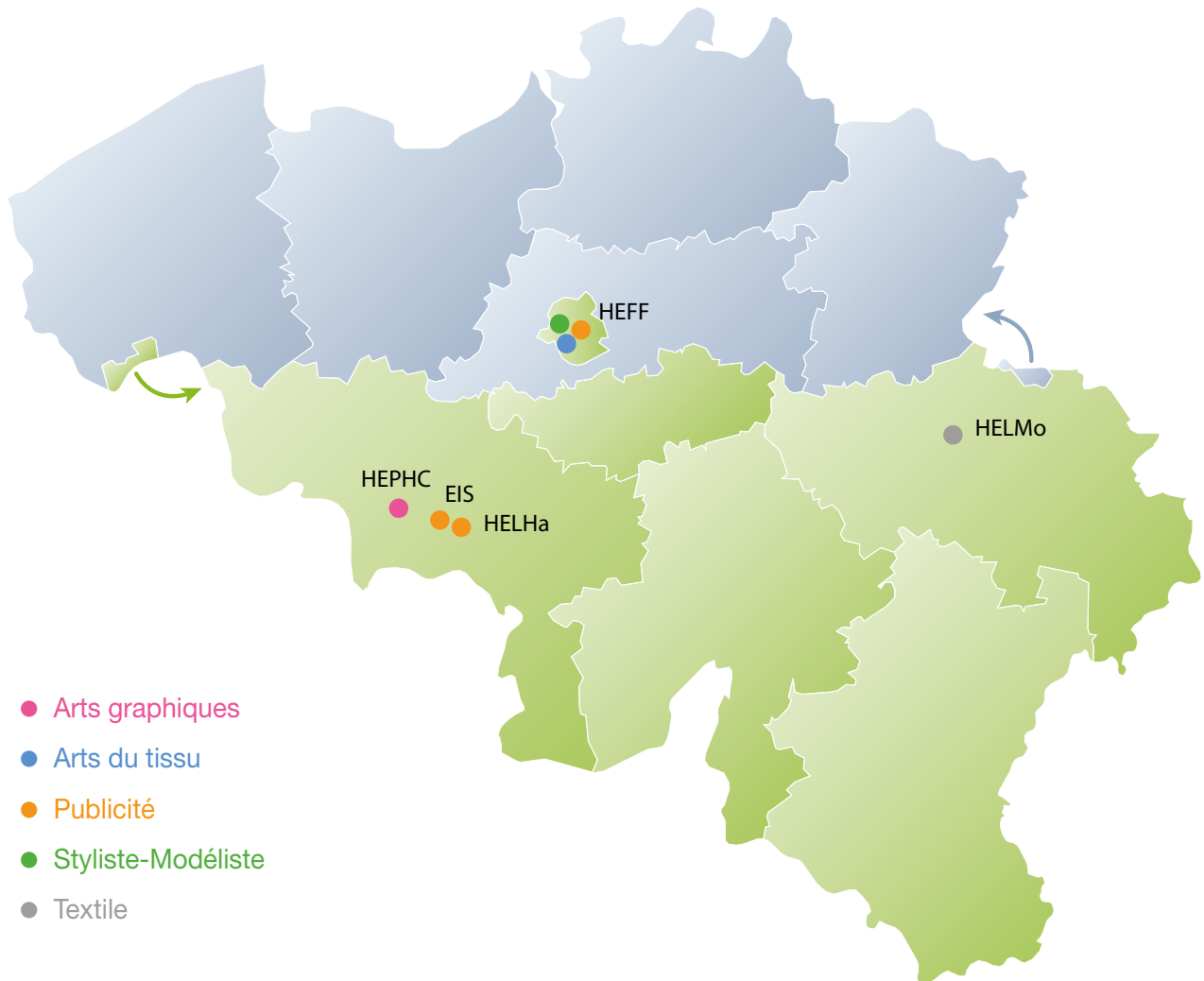


Annexes



ANNEXE 1

Répartition géographique de l'offre de formation en FWB



ANNEXE 2

Grille horaire minimale et référentiel de compétences du bachelier en Arts graphiques

Grille horaire minimale²¹

Annexe	B-1
Niveau	Enseignement supérieur
Catégorie	Arts appliqués
Type	Court
Section	Arts graphiques
Options	Arts graphiques Arts graphiques et infographie
Grade délivré au terme de trois années d'études	Bachelier en arts graphiques
Organisation générale de la formation	2100
Formation commune y compris les AIP	1440
Option	300
Liberté PO	360

ORGANISATION DETAILLEE DE LA FORMATION

	Intitulés des activités d'enseignement	Volume horaire minimal			
		détaillé	à répartir	global	
FORMATION COMMUNE	Formation générale transversale			420	
	Langue(s)	120		120	
	Notions juridiques et économiques	45		45	
	Histoire de l'art	75		75	
	Notions de base du dessin	120		120	
	Notions d'infographie	60		60	
	Cours de la spécialité			675	
	Dessin		105	30	135
	Dessin technique applicable à l'illustration	30			
	Etudes des formes	30			
Technique et recherche	45				

²¹ Annexe III B-1 du Décret du 02 juillet 2007 modifiant le décret du 2 juin 2006 établissant les grades académiques délivrés par les Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française et fixant les grilles horaires minimales.

FORMATION COMMUNE	Projets graphiques		180	90	270
		Psychologie de l'image	30		
		Graphisme	45		
		Illustration	30		
		Typographie	30		
		Technologie appliquée aux projets graphiques	45		
	Réalisations graphiques		240	30	270
		Graphisme	45		
		Infographie	45		
		Photographie	45		
		Sérigraphie	60		
		Technologie appliquée aux réalisations graphiques	45		
	Activités d'intégration professionnelle dont au moins l'équivalent d'un quadrimestre de stages				345
	SOUS-TOTAL FORMATION COMMUNE				1440

	Intitulés des activités d'enseignement	Volume horaire minimal		
		détaillé	à répartir	global
OPTIONS	Arts graphiques			300
	Renforcement en :		300	0
		Dessin	165	
		Graphisme	75	
		Sérigraphie	60	
		Arts graphiques et infographie		
	Renforcement en :		225	0
		Graphisme	90	
		Infographie	135	
	Pré-presse - Communication publicitaire		75	75
	SOUS-TOTAL PAR OPTION			300

PO	SOUS-TOTAL LIBERTE PO	360
----	------------------------------	------------

Référentiel de compétences²²

Profil professionnel du bachelier en Arts graphiques

Les formations des Arts Appliqués organisées en Hautes Ecoles relèvent du niveau 6 du cadre européen de certification ; elles poursuivent les **objectifs généraux** suivants :

Préparer les étudiants à être des citoyens actifs dans la société démocratique, préparer les étudiants à leur futur carrière et permettre leur épanouissement personnel, créer et maintenir une large base et un haut niveau de connaissances, stimuler la recherche et l'innovation.

²² Conseil Général des Hautes Ecoles, *Référentiel de compétences du bachelier en Arts graphiques*, 18 novembre 2010. En ligne : <http://www.cghe.cfwb.be/index.php?id=1551>

La finalité de l'enseignement supérieur des Arts appliqués, est de former des bacheliers répondant à ces objectifs généraux tout en poursuivant une finalité professionnelle artistique de haute qualification.

L'interaction permanente de la théorie et de la pratique confère à l'enseignement supérieur des Arts appliqués toute sa singularité.

Les programmes de formation développent:

- la sensibilité artistique en l'associant étroitement à l'acquisition d'une capacité de communication et d'adaptation aux exigences de la technique, du marché et de la société.
- des valeurs humanistes et sociétales, tels que notamment le respect de (soit) soi et d'autrui, la solidarité, le travail de groupe, la libre pensée ou esprit critique...

Le bachelier en Arts graphiques est un créateur graphique de messages visuels, décoratifs, publicitaires, signalétiques ou informatifs.

C'est un concepteur qui intervient dans tous les domaines de la communication visuelle.

Il réalise la synthèse entre d'une part les aspects artistiques et psychologiques et d'autre part les contraintes technologiques et économiques. Par le choix de la typographie, des illustrations, de la mise en page, il rend attractif un logo, une affiche, une campagne publicitaire, un spot TV, une annonce de presse, un générique, le *packaging*, un site, internet, un CD rom...

Tout en faisant preuve d'esprit critique, le bachelier en Arts graphiques veillera au respect des règles de la déontologie professionnelle et à la protection du produit au niveau législatif.

Il sera, en outre, une personne ressource capable de communiquer, de gérer une équipe de collaborateurs et d'assurer le suivi de production.

Ses compétences générales dans le domaine des techniques lui permettront de développer ses propres créneaux professionnels et ses connaissances en gestion le rendront aussi apte à créer sa propre entreprise.

Les emplois possibles

Les débouchés sur le marché de l'emploi sont multiples : travail en agence de communication visuelle, travail en maison d'édition, illustrateur, emploi de cadre en imprimerie dans le département pré-press, agent de maîtrise dans le domaine graphique, concepteur en *packaging*, lettré, webmaster, réalisateur multimédia et, moyennant l'acquisition de compétences pédagogiques, enseignant.

Les lieux d'activités

Les entreprises privées ou publiques de conception, de réalisation et/ou de diffusion graphique et de multi-média. Comme indépendant (dans le respect de la législation en vigueur) ; dans l'enseignement secondaire, en plein exercice ou en promotion sociale et en Haute Ecole moyennant une formation pédagogique complémentaire.

1. Compétences transversales inter catégorielles de l'enseignement supérieur de type court

Communiquer de manière précise tant oralement que par écrit

- Construire un message structuré, compréhensible, qui exprime une opinion, un avis sur un projet, une réalisation, un événement
- Rédiger correctement, défendre et argumenter une idée, un message, un concept
- Résumer logiquement un message oral ou écrit en dégagant les idées clefs
- Utiliser une terminologie professionnelle appropriée tant oralement que par écrit
- Acquérir et développer son esprit critique
- Défendre son travail par une argumentation adéquate, pertinente

S'intégrer à l'environnement économique et technique de son futur métier	<ul style="list-style-type: none"> • S'adapter au fonctionnement de l'entreprise et en particulier travailler en équipe et s'intégrer à la chaîne de production²³ • Appliquer les règles déontologiques et juridiques propres au métier • Répondre aux exigences du monde du travail et se conformer aux contraintes imposées au travailleur • Développer et actualiser des savoirs, savoir-faire, savoir-être par la participation aux concours, expositions, formation continue • S'adapter à l'évolution des technologies et des exigences du secteur professionnel • Assumer des responsabilités d'encadrement
---	---

2. Compétences transversales spécifiques à la catégorie des Arts appliqués

Compétences artistiques Utiliser, pour s'en inspirer et innover, les connaissances théoriques et pratiques ressortissant au domaine des arts appliqués	<ul style="list-style-type: none"> • Enrichir sa culture artistique, s'informer des nouvelles tendances pour élargir son champ de créativité • Avoir un regard critique sur les rapports entre l'art et la société dans leur contexte historique, social, culturel et intellectuel • Privilégier l'impact d'une image par une recherche et une expérimentation graphique personnelle • Développer sa sensibilité et son sens esthétique
Compétences « Arts appliqués » Synthétiser et conceptualiser les dimensions politiques, sociologiques et psychologiques de son environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les tendances et en retirer les différents éléments sémiologiques, sociologiques et psychologiques • Analyser et défendre un projet notamment sous ses aspects techniques, économiques, juridiques et déontologiques • Mobiliser tout type de techniques et d'expression à l'usage professionnel

3. Compétences spécifiques

Maitriser le graphisme dans ses techniques imposées par la profession	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser une composition et élaborer des croquis à partir de formes élémentaires • Concevoir une composition en termes de perspective, de proportions, d'ombres et de lumières • Traduire une composition tant sur le plan graphique qu'illustratif • Utiliser les règles de typographie • Traduire une composition sur le plan des arts graphiques en respectant l'équilibre visuel des formes et des couleurs
Analyser et résoudre des situations professionnelles dans le domaine des arts graphiques	<ul style="list-style-type: none"> • Se servir d'un équipement informatique de base tant sur le plan du hardware que du software, en respectant les procédures de sécurité du matériel y compris des périphériques • Construire et finaliser un projet prépresse intégrant les différentes étapes d'impressions • Construire et finaliser un projet multimédia/audiovisuel intégrant les différentes étapes de production • Construire et finaliser un projet en arts appliqués intégrant les différentes étapes de production • Evaluer le temps nécessaire à la réalisation d'un projet et le cout du travail à réaliser

²³ Travailler en équipe impliquant « accepter la critique »

ANNEXE 3

Grille horaire minimale et référentiel de compétences du bachelier en Arts du tissu

Grille horaire minimale²⁴

Annexe	B-2
Niveau	Enseignement supérieur
Catégorie	Arts appliqués
Type	Court
Section	Arts du tissu
Options	Néant
Grade délivré au terme de trois années d'études	Bachelier en Arts du tissu
Organisation générale de la formation	2100
Formation commune y compris les AIP	1740
Option	0
Liberté PO	360

ORGANISATION DETAILLEE DE LA FORMATION

	Intitulés des activités d'enseignement	Volume horaire minimal			
		détaillé	à répartir	global	
FORMATION COMMUNE	Formation générale transversale			420	
	Langue(s)	120		120	
	Notions juridiques et économiques	45		45	
	Histoire de l'art	75		75	
	Notions de base du dessin	120		120	
	Notions d'infographie	60		60	
	Cours de la spécialité			975	
	Dessin		120	60	180
	Techniques et expressions graphiques	30			
	Formes et couleurs	30			
Composition et dessin du tissu	60				
Techniques structurales		360		360	
Techniques d'impression artisanales et industrielles		270		270	
Technologie des matériaux		75		75	
Textiles appliqués au corps humain et à l'ameublement		90		90	

²⁴ Annexe III B-2 du Décret du 02 juillet 2007 (op.cit.).

	Activités d'intégration professionnelle dont au moins l'équivalent d'un quadrimestre de stages	345
	SOUS-TOTAL FORMATION COMMUNE	1740
PO	SOUS-TOTAL LIBERTE PO	360

Référentiel de compétences²⁵

Profil professionnel du bachelier en Arts du tissu

Les formations des Arts Appliqués organisées en Hautes Ecoles relèvent du niveau 6 du cadre européen de certification ; elles poursuivent les **objectifs généraux** suivants : préparer les étudiants à être des citoyens actifs dans la société démocratique, préparer les étudiants à leur futur carrière et permettre leur épanouissement personnel, créer et maintenir une large base et un haut niveau de connaissances, stimuler la recherche et l'innovation.

La finalité de l'enseignement supérieur des Arts appliqués, est de former des bacheliers répondant à ces objectifs généraux tout en poursuivant une finalité professionnelle artistique de haute qualification.

L'interaction permanente de la théorie et de la pratique confère à l'enseignement supérieur des Arts appliqués toute sa singularité.

Les programmes de formation développent :

- la sensibilité artistique en l'associant étroitement à l'acquisition d'une capacité de communication et d'adaptation aux exigences de la technique, du marché et de la société.
- des valeurs humanistes et sociétales, tels que notamment le respect de (soit) soi et d'autrui, la solidarité, le travail de groupe, la libre pensée ou esprit critique...

Le bachelier en Arts du Tissue est un créateur graphique dans le secteur décoratifs, mode et habitat.

Il devra répondre à toute demande en matière textile, en se référant aux dernières tendances, de manière créative mais tout en respectant les contraintes techniques.

Il devra traduire et fixer par l'image graphique les sentiments émotifs. Le moteur essentiel de toute son activité repose sur la créativité, l'esprit de recherche, l'inventivité.

Le bachelier en arts du tissu exploitera les techniques graphiques et les utilisera de manière personnelle au service de la création textile. Il donnera à toute création une réponse économiquement logique dans le domaine textile, artisanal et de grande production.

Il travaillera en parallèle avec les tendances éditées lors des salons professionnels et il sera amené à travailler en partenariat avec un styliste ou un décorateur tant pour réaliser des tissus tissés ou imprimés pour linge de maison, mode, sièges de voiture... que pour réaliser la création de motifs décoratifs sur divers supports.

Les emplois possibles

Les débouchés sur le marché de l'emploi sont multiples :

Créateur d'objets 3D destinés à l'habitat – conseiller coloriste et matière – créateur de linge de maison – concepteur de papier peint – concepteur de textiles novateurs pour tous secteurs – sérigraphie – tisserand – travail en collaboration avec un styliste – travail en collaboration avec un ensemblier décorateur – créateur de motifs textiles. Et, moyennant l'acquisition de compétences pédagogiques, enseignant.

²⁵ Conseil Général des Hautes Ecoles, *Référentiel de compétences du bachelier en Arts du tissu*, 18 novembre 2010. En ligne : <http://www.cghe.cfwb.be/index.php?id=1551>

Les lieux d'activités

Les entreprises privées de conception, de réalisation et/ou de diffusions textiles – créateur indépendant (dans le respect de la législation en vigueur) – artisan ; dans l'enseignement secondaire, en plein exercice ou en promotion social et en Haute Ecole, moyennant une formation pédagogique complémentaire.

1. Compétences transversales inter catégorielles de l'enseignement supérieur de type court

Communiquer de manière précise tant oralement que par écrit	<ul style="list-style-type: none">• Construire un message structuré, compréhensible, qui exprime une opinion, un avis sur un projet, une réalisation, un événement• Rédiger correctement, défendre et argumenter une idée, un message, un concept• Résumer logiquement un message oral ou écrit en dégagant les idées clefs• Utiliser une terminologie professionnelle appropriée tant oralement que par écrit• Acquérir et développer son esprit critique• Défendre son travail par une argumentation adéquate, pertinente
S'intégrer à l'environnement économique et technique de son futur métier	<ul style="list-style-type: none">• S'adapter au fonctionnement de l'entreprise et en particulier travailler en équipe et s'intégrer à la chaîne de production²⁶• Appliquer les règles déontologiques et juridiques propres au métier• Répondre aux exigences du monde du travail et se conformer aux contraintes imposées au travailleur• Développer et actualiser des savoirs, savoir-faire, savoir-être par la participation aux concours, expositions, formation continue• S'adapter à l'évolution des technologies et des exigences du secteur professionnel• Assumer des responsabilités d'encadrement

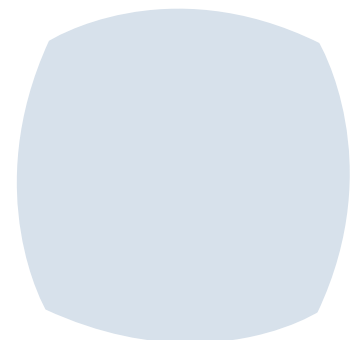
2. Compétences transversales spécifiques à la catégorie des Arts appliqués

Compétences artistiques Utiliser, pour s'en inspirer et innover, les connaissances théoriques et pratiques ressortissant au domaine des arts appliqués	<ul style="list-style-type: none">• Enrichir sa culture artistique, s'informer des nouvelles tendances pour élargir son champ de créativité• Avoir un regard critique sur les rapports entre l'art et la société dans leur contexte historique, social, culturel et intellectuel• Privilégier l'impact d'une image par une recherche et une expérimentation graphique personnelle• Développer sa sensibilité et son sens esthétique
Compétences « Arts appliqués » Synthétiser et conceptualiser les dimensions politiques, sociologiques et psychologiques de son environnement	<ul style="list-style-type: none">• Analyser les tendances et en retirer les différents éléments sémiologiques, sociologiques et psychologiques• Analyser et défendre un projet notamment sous ses aspects techniques, économiques, juridiques et déontologiques• Mobiliser tout type de techniques et d'expression à l'usage professionnel

²⁶ Travailler en équipe impliquant « accepter la critique »

3. Compétences spécifiques

Maitriser les différentes techniques permettant la réalisation des motifs et objets textiles, luminaires, papier peint, tissus mode, tissus industriels...	<ul style="list-style-type: none">• Utiliser de manière performante les logiciels de dessin adaptés au métier de créations textiles• Analyser, organiser et gérer un projet en fonction d'un cahier des charges spécifique au textile de l'habitat ou de la mode• Réaliser une déclinaison de motifs graphiques et créatifs autour d'un même thème artistique afin de créer une collection complète de tissu• Appliquer avec efficacité les techniques de tissage et de sérigraphie
Analyser et résoudre des situations professionnelles dans le domaine des textiles	<ul style="list-style-type: none">• Faire preuve de créativité et d'esprit d'initiative dans le processus de management• Rechercher l'information pour décliner un thème imposé• Réaliser la mise en adéquation du projet créatif, en fonction de sa finalité et des attentes des consommateurs dans leurs composantes rationnelles, psychologiques et affectives• Appliquer des techniques différentes à un même motif pour obtenir des créations différentes répondant à une collection complète• Évaluer le temps nécessaire à la réalisation d'un projet et le coût du travail à réaliser



ANNEXE 4

Grille horaire minimale et référentiel de compétences du bachelier en Publicité organisé en Hautes Ecoles

Grille horaire minimale²⁷

Annexe	B-3
Niveau	Enseignement supérieur
Catégorie	Arts appliqués
Type	Court
Section	Publicité
Options	Agencement de l'espace Médias contemporains
Grade délivré au terme de trois années d'études	Bachelier en publicité
Organisation générale de la formation	2100
Formation commune y compris les AIP	1440
Option	300
Liberté PO	360

ORGANISATION DETAILLEE DE LA FORMATION

	Intitulés des activités d'enseignement	Volume horaire minimal		
		détaillé	à répartir	global
FORMATION COMMUNE	Formation générale transversale			420
	Langue(s)	120		120
	Notions juridiques et économiques	45		45
	Histoire de l'art	75		75
	Notions de base du dessin	120		120
	Notions d'infographie	60		60
	Cours de la spécialité			675
	Conception publicitaire		90	135
	Médias	45	45	
	Communication publicitaire	45		
Projets graphiques		180	270	
Lay out marqueurs	60	90		
Création graphique publicitaire	120			

²⁷ Annexe III B-3 du Décret du 02 juillet 2007 (op.cit.).

FORMATION COMMUNE	Réalisations publicitaires	180	90	270
	Photographie	45		
	Publication assistée par ordinateur (PAO)	75		
	Publicité dans les lieux de vente	30		
	Typographie	30		
	Activités d'intégration professionnelle dont au moins l'équivalent d'un quadrimestre de stages			345
	SOUS-TOTAL FORMATION COMMUNE			1440

	Intitulés des activités d'enseignement	Volume horaire minimal		
		détaillé	à répartir	global
OPTIONS	Agencement de l'espace			300
	Gestion de l'espace	180		180
	Volumes publicitaires	45		45
	Emballage et conditionnement	75		75
	Médias contemporains			300
	Audiovisuels	45		45
	Compagne publicitaire	60		60
	Multimédia	195		195
	SOUS-TOTAL PAR OPTION			300

PO	SOUS-TOTAL LIBERTE PO			360
----	------------------------------	--	--	------------

Référentiel de compétences²⁸

Profil professionnel du bachelier en Publicité

Les formations des Arts Appliqués organisées en Hautes Ecoles relèvent du niveau 6 du cadre européen de certification ; elles poursuivent les **objectifs généraux** suivants : préparer les étudiants à être des citoyens actifs dans la société démocratique, préparer les étudiants à leur futur carrière et permettre leur épanouissement personnel, créer et maintenir une large base et un haut niveau de connaissances, stimuler la recherche et l'innovation.

La finalité de l'enseignement supérieur des Arts appliqués, est de former des bacheliers répondant à ces objectifs généraux tout en poursuivant une finalité professionnelle artistique de haute qualification.

L'interaction permanente de la théorie et de la pratique confère à l'enseignement supérieur des Arts appliqués toute sa singularité.

Les programmes de formation développent :

- la sensibilité artistique en l'associant étroitement à l'acquisition d'une capacité de communication et d'adaptation aux exigences de la technique, du marché et de la société.
- des valeurs humanistes et sociétales, tels que notamment le respect de (soit) soi et d'autrui, la solidarité, le travail de groupe, la libre pensée ou esprit critique...

²⁸ Conseil Général des Hautes Ecoles, *Référentiel de compétences du bachelier en Publicité*, 18 novembre 2010. En ligne : <http://www.cghe.cfwb.be/index.php?id=1551>

Le bachelier en Publicité est un concepteur et un producteur de messages publicitaires. Son activité sera orientée « agencement de l'espace » ou « médias contemporains ».

Au départ d'une démarche conceptuelle et créative, il réalisera des campagnes publicitaires sur des supports imprimés (affichage, presse) et audio – visuels (radios, télévision, cinéma, internet) en y intégrant les nouvelles formes de marketing.

Il recherchera les idées les plus justes, les médias et les *packagings* les plus pertinents pour répondre aux besoins de la communication du produit ou du service qu'il veut mettre en avant.

Les emplois possibles

Directeur artistique, concepteur rédacteur, graphic, web et *packaging designer*, étalagiste, graphiste, illustrateur, metteur au net, retoucheur... Et, moyennant l'acquisition de compétences pédagogiques, enseignant.

Les lieux d'activités

Entreprises privées ou publiques de conception, de réalisation et/ou de diffusion publicitaire et événementiel – Agences de publicité – Studios de graphisme pré-presse et web – Médias ; chaînes ou régies de télévision, de radios, de supports de presse, sociétés d'affichage... imprimeries, maisons d'édition – service communication de tout type d'entreprise – au service de magasins en tant qu'étalagiste. Comme indépendant (dans le respect de la législation en vigueur) ; dans l'enseignement secondaire, en plein exercice ou en promotion sociale et en Haute Ecole moyennant une formation pédagogique complémentaire.

1. Compétences transversales inter catégorielles de l'enseignement supérieur de type court

Communiquer de manière précise tant oralement que par écrit	<ul style="list-style-type: none">• Construire un message structuré, compréhensible, qui exprime une opinion, un avis sur un projet, une réalisation, un événement• Rédiger correctement, défendre et argumenter une idée, un message, un concept• Résumer logiquement un message oral ou écrit en dégagant les idées clefs• Utiliser une terminologie professionnelle appropriée tant oralement que par écrit• Acquérir et développer son esprit critique• Défendre son travail par une argumentation adéquate, pertinente
S'intégrer à l'environnement économique et technique de son futur métier	<ul style="list-style-type: none">• S'adapter au fonctionnement de l'entreprise et en particulier travailler en équipe et s'intégrer à la chaîne de production²⁹• Appliquer les règles déontologiques et juridiques propres au métier• Répondre aux exigences du monde du travail et se conformer aux contraintes imposées au travailleur• Développer et actualiser des savoirs, savoir-faire, savoir-être par la participation aux concours, expositions, formation continue• S'adapter à l'évolution des technologies et des exigences du secteur professionnel• Assumer des responsabilités d'encadrement

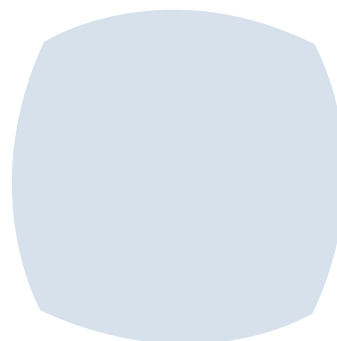
²⁹ Travailler en équipe impliquant « accepter la critique »

2. Compétences transversales spécifiques à la catégorie des Arts appliqués

Compétences artistiques Utiliser, pour s'en inspirer et innover, les connaissances théoriques et pratiques ressortissant au domaine des arts appliqués	<ul style="list-style-type: none">• Enrichir sa culture artistique, s'informer des nouvelles tendances pour élargir son champ de créativité• Avoir un regard critique sur les rapports entre l'art et la société dans leur contexte historique, social, culturel et intellectuel• Privilégier l'impact d'une image par une recherche et une expérimentation graphique personnelle• Développer sa sensibilité et son sens esthétique
Compétences « Arts appliqués » Synthétiser et conceptualiser les dimensions politiques, sociologiques et psychologiques de son environnement	<ul style="list-style-type: none">• Analyser les tendances et en retirer les différents éléments sémiologiques, sociologiques et psychologiques• Analyser et défendre un projet notamment sous ses aspects techniques, économiques, juridiques et déontologiques• Mobiliser tout type de techniques et d'expression à l'usage professionnel

3. Compétences spécifiques

Maitriser le graphisme dans ses techniques imposées par la profession	<ul style="list-style-type: none">• Gérer en tant que concepteur l'image sous toutes ses formes• Concevoir une composition graphique lisible et équilibrée• Utiliser la technique graphique la mieux appropriée au projet à réaliser en fonction des ressources, du temps imparti et du budget• Utiliser de manière performante les techniques informatiques les plus adéquates, notamment en photographie, en typographie ...
Analyser et résoudre des situations professionnelles dans le domaine de la publicité	<ul style="list-style-type: none">• Prendre en compte les objectifs des annonceurs et le comportement des consommateurs dans leurs composantes rationnelles, psychologiques et affectives et répondre à leurs demandes• Choisir les médias et les supports les plus appropriés pour véhiculer un message en fonction de la cible concernée• S'adapter aux nouveaux médias et aux nouvelles formes de marketing• Améliorer le <i>book</i> en fonction des dernières évolutions créatives et technologiques• Evaluer le temps nécessaire à la réalisation d'un projet et le cout du travail à réaliser



ANNEXE 5

Grille horaire minimale et référentiel de compétences du bachelier Styliste - Modéliste

Grille horaire minimale³⁰

Annexe	B-4
Niveau	Enseignement supérieur
Catégorie	Arts appliqués
Type	Court
Section	Styliste - Modéliste
Options	Néant
Grade délivré au terme de trois années d'études	Bachelier Styliste - Modéliste
Organisation générale de la formation	2100
Formation commune y compris les AIP	1740
Option	0
Liberté PO	360

ORGANISATION DETAILLEE DE LA FORMATION

	Intitulés des activités d'enseignement	Volume horaire minimal			
		détaillé	à répartir	global	
FORMATION COMMUNE	Formation générale transversale			420	
	Langue(s)	120		120	
	Notions juridiques et économiques	45		45	
	Histoire de l'art	75		75	
	Notions de base du dessin	120		120	
	Notions d'infographie	60		60	
	Cours de la spécialité			975	
	Dessin		90	30	120
	Techniques et expressions graphiques	30			
	Formes et couleurs	30			
Dessin – modèle vivant	30				
Stylisme		180	90	270	
Dessin de mode et tendances	75				
Créations thématiques et développement de collections	105				

³⁰ Annexe III B-4 du Décret du 02 juillet 2007 (op.cit.).

FORMATION COMMUNE	Techniques modélistes	240	105	345
	Patronage et gradation	120		
	Etude de modèles et essayage	120		
	Technologie des matériaux	90		90
	Accessoires de mode	150		150
	Activités d'intégration professionnelle dont au moins l'équivalent d'un quadrimestre de stages			345
	SOUS-TOTAL FORMATION COMMUNE			1740
PO	SOUS-TOTAL LIBERTE PO			360

Référentiel de compétences³¹

Profil professionnel du bachelier en Stylisme Modélisme

Les formations des Arts Appliqués organisées en Hautes Ecoles relèvent du niveau 6 du cadre européen de certification ; elles poursuivent les **objectifs généraux** suivants : préparer les étudiants à être des citoyens actifs dans la société démocratique, préparer les étudiants à leur futur carrière et permettre leur épanouissement personnel, créer et maintenir une large base et un haut niveau de connaissances, stimuler la recherche et l'innovation.

La finalité de l'enseignement supérieur des Arts appliqués, est de former des bacheliers répondant à ces objectifs généraux tout en poursuivant une finalité professionnelle artistique de haute qualification.

L'interaction permanente de la théorie et de la pratique confère à l'enseignement supérieur des Arts appliqués toute sa singularité.

Les programmes de formation développent :

- la sensibilité artistique en l'associant étroitement à l'acquisition d'une capacité de communication et d'adaptation aux exigences de la technique, du marché et de la société.
- des valeurs humanistes et sociétales, tels que notamment le respect de (soit) soi et d'autrui, la solidarité, le travail de groupe, la libre pensée ou esprit critique...

Le bachelier Styliste / Modéliste est un créateur de mode à l'écoute de critères de « faisabilité » et « de rentabilité ».

La composante « stylisme » du métier développe la créativité tandis que la composante « modélisme » oblige à « penser » les créations pour trouver des solutions aux difficultés techniques décelées. Cette double facette du métier permet de créer, tout en restant à l'écoute de critères de « faisabilité » et de « rentabilité ».

Les stylistes-modélistes sont donc capables d'imaginer, mais aussi de réaliser et de commercialiser leurs projets. Leurs créations concernent aussi bien les vêtements que les accessoires qui personnalisent leur « collection » vêtement tout en respectant les qualités artistiques et techniques requises. Le styliste produit, à partir d'esquisses, des prototypes qui aboutiront à la concrétisation commerciale. Il doit être capable de donner à toute création une réponse économiquement logique dans le domaine artisanal et de grande production. Il doit également être capable de réaliser la présentation et mise en page de ses projets par les logiciels informatiques adéquats.

³¹ Conseil Général des Hautes Ecoles, *Référentiel de compétences du bachelier en Styliste-modéliste*, 18 novembre 2010. En ligne : <http://www.cghe.cfwb.be/index.php?id=1551>

Les emplois possibles

Les débouchés sur le marché de l'emploi sont multiples :

Styliste prêt-à porter (femme, homme, enfant) – Directeur artistique – Modéliste /patronnier – Modéliste / patronnier DAO – Développeur produit / sourcing

Styliste / infographiste en bureau de style – Prototypiste / Toilliste – Technicien produit (chaîne et trame, maille) – Responsable production – Responsable produit – Responsable qualité – Acheteur – Collaborateur studio photo. Et, moyennant l'acquisition de compétences pédagogiques, enseignant.

Les lieux d'activités

Les entreprises privées de conception, de réalisation et/ou de diffusions textiles – les entreprises privées de conception, de réalisation et/ou de diffusions d'accessoires de mode ; comme créateur indépendant (dans le respect de la législation en vigueur) ; dans l'enseignement secondaire, en plein exercice ou en promotion sociale et en Haute Ecole moyennant une formation pédagogique complémentaire.

1. Compétences transversales inter catégorielles de l'enseignement supérieur de type court

Communiquer de manière précise tant oralement que par écrit	<ul style="list-style-type: none">• Construire un message structuré, compréhensible, qui exprime une opinion, un avis sur un projet, une réalisation, un événement• Rédiger correctement, défendre et argumenter une idée, un message, un concept• Résumer logiquement un message oral ou écrit en dégagant les idées clefs• Utiliser une terminologie professionnelle appropriée tant oralement que par écrit• Acquérir et développer son esprit critique• Défendre son travail par une argumentation adéquate, pertinente
S'intégrer à l'environnement économique et technique de son futur métier	<ul style="list-style-type: none">• S'adapter au fonctionnement de l'entreprise et en particulier travailler en équipe et s'intégrer à la chaîne de production³²• Appliquer les règles déontologiques et juridiques propres au métier• Répondre aux exigences du monde du travail et se conformer aux contraintes imposées au travailleur• Développer et actualiser des savoirs, savoir-faire, savoir-être par la participation aux concours, expositions, formation continue• S'adapter à l'évolution des technologies et des exigences du secteur professionnel• Assumer des responsabilités d'encadrement

2. Compétences transversales spécifiques à la catégorie des Arts appliqués

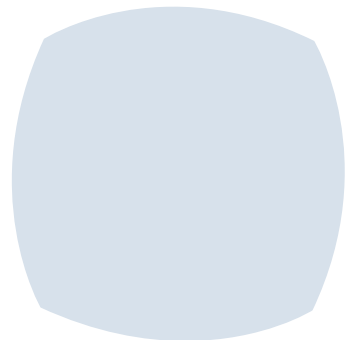
Compétences artistiques Utiliser, pour s'en inspirer et innover, les connaissances théoriques et pratiques ressortissant au domaine des arts appliqués	<ul style="list-style-type: none">• Enrichir sa culture artistique, s'informer des nouvelles tendances pour élargir son champ de créativité• Avoir un regard critique sur les rapports entre l'art et la société dans leur contexte historique, social, culturel et intellectuel• Privilégier l'impact d'une image par une recherche et une expérimentation graphique personnelle• Développer sa sensibilité et son sens esthétique
---	--

³² Travailler en équipe impliquant « accepter la critique »

<p>Compétences « Arts appliqués » Synthétiser et conceptualiser les dimensions politiques, sociologiques et psychologiques de son environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les tendances et en retirer les différents éléments sémiologiques, sociologiques et psychologiques • Analyser et défendre un projet notamment sous ses aspects techniques, économiques, juridiques et déontologiques • Mobiliser tout type de techniques et d'expression à l'usage professionnel
--	---

3. Compétences spécifiques

<p>Maitriser les différentes techniques permettant la réalisation en volume de la création</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre l'évolution d'une silhouette de mode issue des créations réalisées au cours de figurine de mode depuis sa conception (croquis) jusqu'à sa réalisation en tissu définitif • Analyser, organiser et gérer un cahier des charges en fonction des attentes d'un projet ciblé en respectant le thème et/ou le style demandé • Utiliser les logiciels adéquats et maitriser les tracés théoriques de patronage • Réaliser les patronages de base et de fantaisie ainsi que le montage des détails techniques du vêtement • Pratiquer la mise à plat du patron de base en tenant compte des corrections effectuée lors des essayages des différentes toiles
<p>Analyser et résoudre des situations professionnelles dans le domaine de la mode</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve de créativité et d'esprit d'initiative dans le processus de management • Rechercher l'information pour décliner un thème imposé • Réaliser la mise en adéquation du projet créatif, en fonction de sa finalité et des attentes des consommateurs dans leurs composantes rationnelles, psychologiques et affectives • Argumenter la déclinaison de la création de base pour créer une collection de plusieurs pièces autour de mêmes thèmes • Répondre à un problème technique spécifique à l'industrie de la mode vestimentaire • Évaluer le temps nécessaire à la réalisation d'un projet et le cout du travail à réaliser



ANNEXE 6

Grille horaire minimale et référentiel de compétences du bachelier en Textile

Grille horaire minimale³³

Annexe	G-11
Niveau	Enseignement supérieur
Catégorie	Technique
Type	Court
Section	Textile
Finalité	Techniques de mode
Grade délivré au terme de trois années d'études	Bachelier en textile
Organisation générale de la formation Formation commune y compris les AIP Finalité Liberté PO	de 2100 à 2310 1050 700 de 350 à 560

ORGANISATION DETAILLEE DE LA FORMATION

	Intitulés des activités d'enseignement	Volume horaire minimal	
		détaillé	global
FORMATION COMMUNE	Formation générale		700
	Sciences appliquées (volume horaire réparti selon les minima suivants)	300	
	Mathématique appliquée	25	
	Sciences des matériaux	25	
	Technologies assistées par ordinateur	150	
	Techniques textiles	225	
	Techniques de gestion (volume horaire réparti selon les minima suivants)	175	
Gestion d'entreprise	100		
Législation	25		
	Activités d'intégration professionnelle dont minimum 11 semaines de stage		350
	SOUS-TOTAL FORMATION COMMUNE		1050

³³ Annexe VII G-11 du Décret du 6 juin 2006 établissant les grades académiques délivrés par les Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française et fixant les grilles horaires minimales

	Intitulés des activités d'enseignement	Volume horaire minimal	
		détaillé	global
FINALITE	Techniques de mode		700
	Langues et techniques d'expression de communication	225	
	Marketing et mode	75	
	Mode	75	
	Stylisme	100	
	Techniques de la confection	75	
	SOUS-TOTAL FORMATION COMMUNE		700
PO	SOUS-TOTAL LIBERTE PO		de 350 à 560

Référentiel de compétences³⁴

Profil professionnel du bachelier en Textile

La formation débouchant sur le grade de Bachelier en Textile (Finalité : Techniques de mode) est organisée dans le cadre du Décret du 31 mars 2004 de la Communauté française, définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités. Il y est précisé que les **objectifs généraux** de ce type d'enseignement sont : « Préparer les étudiants à être des citoyens actifs dans une société démocratique, préparer les étudiants à leur future carrière et permettre leur épanouissement personnel, créer et maintenir une large base et un haut niveau de connaissances, stimuler la recherche et l'innovation ».

La formation de bachelier en Textile (Finalité : Techniques de mode) organisée par l'enseignement supérieur de type court correspond au niveau 6 du cadre européen de certification. En effet, les bacheliers en Textile doivent savoir gérer des activités ou des projets techniques ou professionnels complexes, en faisant preuve de responsabilité dans la prise de décisions dans des contextes professionnels ou d'études imprévisibles. Ils seront aussi amenés à prendre des responsabilités en matière de développement professionnel individuel et collectif.

Les bacheliers en Textile seront tout particulièrement sensibles, par la nature de leur formation, aux valeurs sociétales et surtout aux principes du développement durable et à la responsabilité, dans ces matières, des entreprises qui les emploient.

Le bachelier en textile est capable :

- de concevoir les tendances et les modèles du secteur textile, de les traduire par un patronage techniquement abouti : compétences à la fois techniques (modélisme, coupe) et artistiques (stylisme) ;
- d'être à l'affût des demandes du marché et ainsi créer les conditions du succès commercial : compétences associant création, besoin des consommateurs et contraintes industrielles ;
- de comprendre le marketing et savoir communiquer avec les différents partenaires de l'entreprise : compétences en gestion et marketing.

³⁴ Conseil Général des Hautes Ecoles, *Référentiel de compétences du bachelier en Textile*, 4 février 2011. En ligne : <http://www.cghe.cfwb.be/index.php?id=1551>

Les secteurs dans lesquels ils exerceront leurs compétences sont divers et variés tels que :

- modélisme, stylisme ;
- responsable de production, gestion des ventes ;
- spécialiste en Conception et Fabrication assistées par ordinateurs (CAO/ FAO) en confection ;
- ...

Pour atteindre le niveau 6 du Cadre Européen de Certification (CEC) et répondre aux objectifs repris ci-dessus, la formation permettra l'acquisition des compétences suivantes :

Communiquer et informer	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés • Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive • Assurer la diffusion vers les différents niveaux de la hiérarchie (interface) • Utiliser le vocabulaire adéquat • Présenter des prototypes de solution et d'application techniques • Utiliser une langue étrangère
Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer une méthodologie de travail • Planifier des activités • Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques • Rechercher et utiliser les ressources adéquates • Proposer des solutions qui tiennent compte des contraintes
S'engager dans une démarche de développement professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les aspects éthiques et déontologiques • S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente • Développer une pensée critique • Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel
S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter le code du bien-être au travail • Participer à la démarche qualité • Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique • Intégrer les différents aspects du développement durable
Développer la créativité	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser des sujets divers, actuels ou historiques en vue d'une expression créative • Sculpter la matière textile et le volume de manière innovante en exprimant un ressenti • Anticiper les besoins et répondre aux attentes du client en opérant des choix adéquats en termes de matières, couleurs et formes • Utiliser les outils et techniques de dessin et de mise en page • Scénographier et mettre en valeur les créations
Gérer les ressources liées aux projets	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer la durée nécessaire à la création et à la production • Planifier les tâches en tenant compte des étapes de conception d'un modèle et des procédés de réalisation du point de vue technique • Prévoir des étapes de mise à jour du processus de réalisation

ANNEXE 7

Profil professionnel du bachelier en Publicité organisé en enseignement de promotion sociale

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

BACHELIER EN PUBLICITE

Enseignement supérieur technique de type court

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 25/09/08

1. CHAMP D'ACTIVITE

Le bachelier en publicité est un professionnel en communication chargé d'assurer la création d'une campagne publicitaire d'un produit ou d'un concept au sens large du terme.

Il exerce une fonction à caractère créatif et technique dans le domaine des médias selon deux finalités : les médias contemporains et l'aménagement de l'espace.

Conscient des aspects budgétaires, des délais définis, du public cible, du produit ou du concept à promouvoir, des enjeux économiques..., le bachelier en publicité définit les concepts d'une campagne publicitaire, détermine les différentes stratégies à mettre en place en tenant compte des besoins de la clientèle.

Tout en faisant preuve de créativité, de capacité d'auto-évaluation et d'esprit critique, il veille à respecter les règles usuelles de la déontologie professionnelle et à protéger le produit sur le plan législatif. C'est une personne de communication capable de réaliser et de défendre son concept, d'en assurer le suivi et l'exécution. Sa formation le conduit à assurer des responsabilités d'encadrement.

2. TACHES

- Gérer une communication fine en langue française et établir une relation de communication en langue étrangère avec la clientèle afin d'analyser ses demandes ;
- définir les grands axes d'une campagne publicitaire et les stratégies de promotion d'un produit ou d'un concept et notamment :
 - les stratégies de communication ;
 - l'adéquation de la campagne publicitaire aux stratégies de marketing ;
 - le public cible ;
 - le positionnement ;
 - les types de médias.
- établir le cahier des charges de la campagne publicitaire ;
- mettre en œuvre les outils visuels et rédactionnels de la communication tels que :
 - pour une conception rédactionnelle et graphique :
 - concevoir³⁵ un message rédactionnel ;
 - concevoir des « *roughs* », des « *lay-out* », des mises au net, analyser des « *story-boards* » ;
 - concevoir des logos types ;
 - concevoir l'habillage des contenants (« *packagings* ») ;
 - concevoir des prises de vue publicitaires ;
 - concevoir des documents pour tous médias dans le respect des règles de la typographie, de la lisibilité et des codes graphiques afin d'assurer l'efficacité communicationnelle du produit.
 - pour tout produit multimédia :
 - établir le cahier des charges spécifiques ;
 - construire un scénario et son « *story-board* » ;
 - assurer la réalisation du produit ;
 - assurer le suivi de production.
 - pour l'aménagement et la décoration d'espaces commerciaux :
 - établir le cahier des charges spécifiques ;
 - concevoir des espaces permanents et/ou événementiels en utilisant, notamment, les outils de PAO, DAO ;
 - concevoir et/ou superviser la réalisation de tout support de communication sur l'espace commercial ;
 - concevoir et installer la signalétique publicitaire sur supports variés.
- adapter ses productions à l'évolution des techniques, du matériel et des logiciels et aux exigences des structures de production et de diffusion ;
- assurer la protection du produit au niveau des droits d'auteurs et des droits voisins.

3. DEBOUCHES

Le bachelier en publicité, finalités médias contemporains et aménagement de l'espace pourra utiliser ses compétences :

- dans un studio ou une agence de publicité ;
- dans un département « communication » d'entreprises privées ou publiques ;
- comme indépendant (dans le respect de la législation en vigueur).

³⁵ La notion de conception peut être envisagée par la réalisation d'une maquette ou d'un projet en 3D

ANNEXE 8

Dossier pédagogique du bachelier en Publicité organisé en enseignement de promotion sociale

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

BACHELIER EN PUBLICITE : OPTION MEDIAS CONTEMPORAINS

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT

CODE : 6601 01 S 38 D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation

BACHELIER EN PUBLICITE :
OPTION MEDIAS CONTEMPORAINS
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément au champ d'activité et aux tâches décrites dans le profil professionnel ci-annexé et approuvé par le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale le 25 septembre 2008, cette section vise à permettre à l'étudiant de développer :

des compétences communes et professionnelles pour répondre d'une manière adéquate à l'évolution socio-économique du secteur de la publicité :

- relations de communication avec la clientèle en français et en langue étrangère ;
- protection des produits au niveau des droits d'auteur et des droits voisins ;
- adaptation des productions à l'évolution des techniques, du matériel et des logiciels ;
- stratégies de communication publicitaire et de promotion d'un produit ou d'un concept en fonction des orientations marketing, du public cible et des types de médias ;
- mise en œuvre des outils visuels et rédactionnels de la communication publicitaire ;
- utilisation de l'outil informatique.

des compétences professionnelles spécifiques liées à l'agencement de l'espace publicitaire :

- construction de scénarii et de story-boards ;
- conception et réalisation de spots publicitaires TV et/ou radio ;
- conception de sites Web.

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

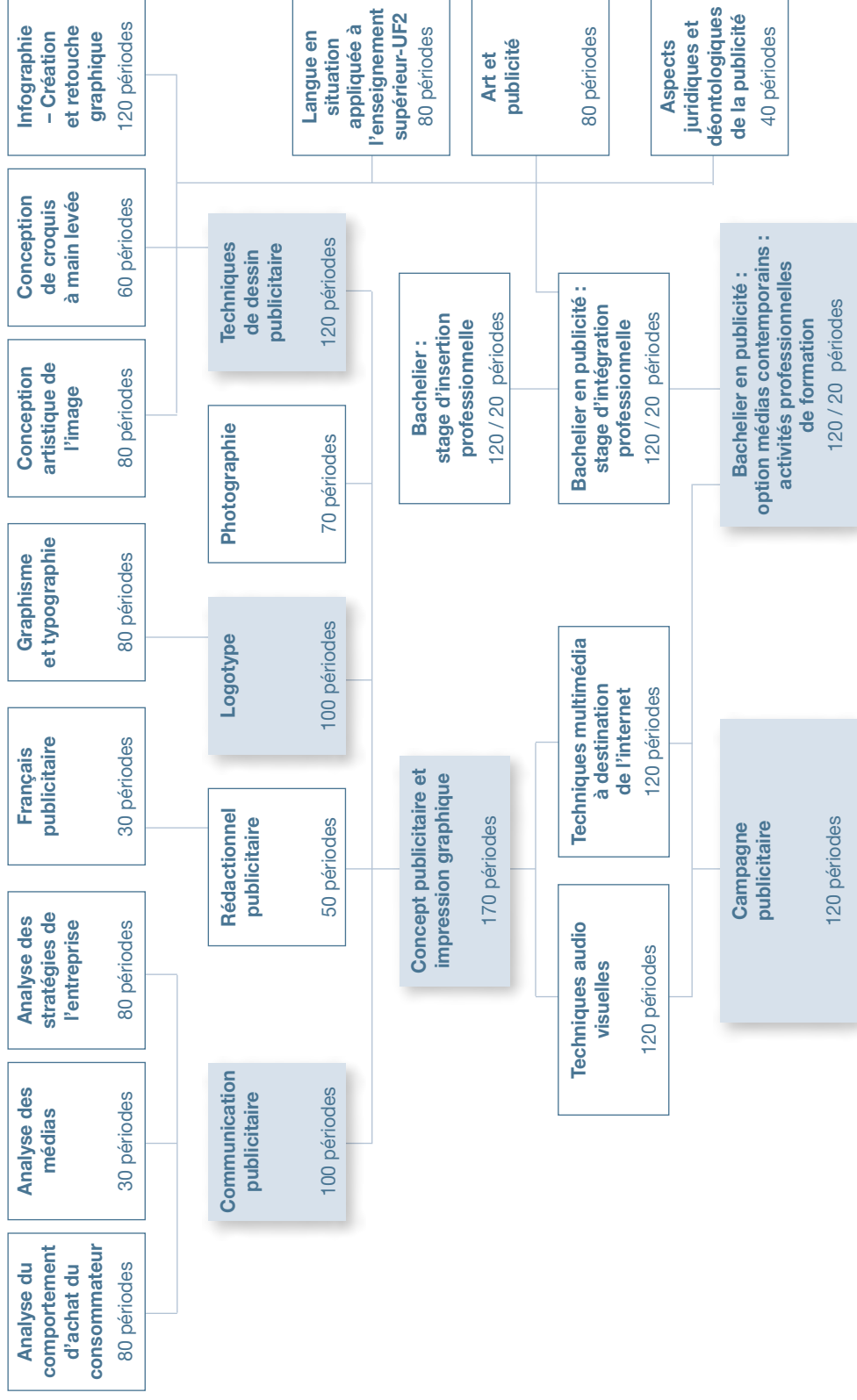
Intitulés	Classement de l'unité	Codification de l'unité	Domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes
ANALYSE DU COMPORTEMENT D'ACHAT DU CONSOMMATEUR	SCEC	714105U32D1	704		80
ANALYSE DES MEDIAS	SCEC	714001U32D1	704		30
ANALYSE DES STRATEGIES DE L'ENTREPRISE	SCEC	714109U32D1	704		80
FRANÇAIS PUBLICITAIRE	SCAA	660114U38D1	602		30
GRAPHISME ET TYPOGRAPHIE	SCAA	621116U38D1	602		80
CONCEPTION ARTISTIQUE DE L'IMAGE	SCTE	621204U31D1	602		80
CONCEPTION DE CROQUIS A MAIN LEVEE	SCTE	621201U31D1	602		60
INFOGRAPHIE – CREATION ET RETOUCHE GRAPHIQUE	SCTE	756741U31D1	710		120
COMMUNICATION PUBLICITAIRE	SCAA	660103U38D1	602	X	100
REDACTIONNEL PUBLICITAIRE	SCAA	660102U38D1	602		50
LOGOTYPE	SCAA	621115U38D1	602	X	100
PHOTOGRAPHIE	SCAA	642110U38D1	602		70
TECHNIQUES DE DESSIN PUBLICITAIRE	SCAA	660116U38D1	602	X	120
CONCEPT PUBLICITAIRE ET IMPRESSION GRAPHIQUE	SCAA	660104U38D1	602	X	170
ART ET PUBLICITE	SCAA	050301U38D1	002		80
ASPECTS JURIDIQUES ET DEONTOLOGIQUES DE LA PUBLICITE	SCAA	660110U38D1	602		40
LANGUE ETRANGERE					
NEERLANDAIS EN SITUATION APPLIQUE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR UF2	SCEC	730192U32D1	706		80
OU					
ANGLAIS EN SITUATION APPLIQUE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR UF 2	SCEC	730292U32D1	706		80
OU					
ALLEMAND EN SITUATION APPLIQUE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR UF 2	SCEC	730392U32D1	706		80

OPTION MEDIAS CONTEMPORAINS					
TECHNIQUES AUDIO VISUELLES	SCAA	223004U38D1	206		120
TECHNIQUES MULTIMEDIA A DESTINATION DE L'INTERNET	SCAA	640001U38D1	602		120
CAMPAGNE PUBLICITAIRE	SCAA	660105U38D1	602	X	120
STAGES					
BACHELIER : STAGE D'INSERTION PROFESSIONNELLE	SCTE	325304U31D1	303		120/20
BACHELIER EN PUBLICITE : STAGE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE	SCAA	660111U38D1	602		120/20
BACHELIER EN PUBLICITE : OPTION MEDIAS CONTEMPORAINS : ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION	SCAA	660113U38D1	602	X	120/20
EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : « BACHELIER EN PUBLICITE : OPTION MEDIAS CONTEMPORAINS »	SCAA	660101U38D1	602		160/20

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	2250
B) nombre de périodes professeur	1810



3. MODALITES DE CAPITALISATION



Epreuve intégrée de la section : **Bachelier en publicité - option médias contemporains**

160 / 20 périodes

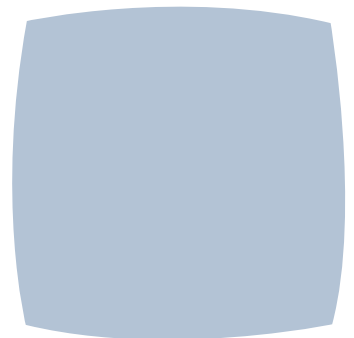
4. TITRE DE LIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Diplôme de « Bachelier en publicité : option médias contemporains³⁶ » de l'enseignement supérieur des arts appliqués de promotion sociale et de type court.

³⁶ Le masculin est utilisé à titre épique

Note analytique

rédigée par le Comité de gestion de l'AEQES



Les membres de l'AEQES ayant pris connaissance en leur séance du 7 octobre 2014 du rapport rédigé par le comité d'experts qui a réalisé une évaluation externe des cursus ARTS APPLIQUES & TEXTILE désirent mettre l'accent sur quelques éléments importants qui se dégagent de la lecture des rapports finaux de synthèse et de l'état des lieux rédigés par les experts. Ainsi, ils s'appuient, d'une part, sur l'expertise du comité ARTS APPLIQUES & TEXTILE et, d'autre part, sur leurs propres connaissances de l'enseignement supérieur et des évaluations déjà réalisées par l'Agence pour exprimer un avis : ils désirent attirer l'attention des lecteurs et en particulier des institutions évaluées et des Ministres en charge de l'enseignement supérieur et de promotion sociale sur les idées fortes de cet exercice d'évaluation et sur les lignes d'action principales qui peuvent s'en dégager.

Les spécificités

Les membres de l'Agence souhaitent en souligner quatre :

1. le *cluster* évalué ici couvre cinq programmes de bachelier différents organisés par quatre hautes écoles et un établissement de promotion sociale. L'évaluation a porté sur des petites sections en termes d'effectifs. Celles-ci doivent affirmer leur identité singulière au sein d'institutions de plus ou moins grande taille. Elles offrent des formations professionnalisantes de type court, avec une forte dimension artistique et technique, et accessibles sans épreuve d'admission (à la différence des ESA) (p. 15, p. 35). À la lecture des rapports finaux de synthèse, il semble également au comité de gestion que les sections évaluées présentaient de grandes disparités en termes de qualité ;
2. les débouchés professionnels sont en permanente évolution : cela impose que les formations développent des aptitudes comme la curiosité, la prise de risque et l'autonomie. Les professions visées ont besoin d'hommes et de femmes capables de s'adapter rapidement aux situations mouvantes (p. 24-25) ;
3. la population étudiante est majoritairement féminine (près de trois femmes pour un homme en moyenne). Les bacheliers en arts du tissu, en stylistes-modélistes et textile n'accueillent quasi exclusivement que des femmes (p. 16).
4. la répartition géographique de l'offre de formation pourrait être meilleure : trois sections sur les cinq évaluées se situent dans la province de Hainaut, sans raison particulière évidente.

Les forces

Trois forces principales méritent d'être mises en évidence, à savoir :

1. les liens avec le monde professionnel existent et prennent différentes formes : invitation d'experts ou de membres de jury extérieurs, contacts avec les organisations qui accueillent les étudiants en stage, organisation d'ateliers avec des praticiens, participation à des concours... (p. 21-22) ;
2. bon nombre d'enseignants exercent parallèlement une activité professionnelle de terrain, ce qui offre un ancrage des formations aux réalités des métiers (p. 30). Le comité des experts relève tout de même la difficulté de maintenir un équilibre harmonieux en termes de présence d'enseignants professionnels et de professionnels qui enseignent, la contribution des uns et des autres à la qualité des formations œuvrant sur des dimensions différentes (par exemple, culture d'établissement pour les premiers et ancrage aux réalités de terrain pour les seconds) ;
3. les experts soulignent l'esprit d'équipe qui prévaut au sein des établissements visités et saluent l'engagement des équipes pédagogiques. Ainsi, la concertation pédagogique et la mise en place de projets assurent de la cohérence aux programmes (p. 31).

Les points d'amélioration

Trois éléments sensibles méritent d'être particulièrement mis en exergue :

1. dans une formation professionnalisante, la place du stage est cruciale. Les établissements en ont bien conscience et développent des dispositifs d'encadrement des stages, mais les experts pensent qu'il existe en la matière une marge de progression. C'est pourquoi ils suggèrent de repenser les lieux et la durée des stages en fonction des objectifs pédagogiques de la formation et du projet professionnel et personnel de l'étudiant (recommandation 4 – p. 21). L'encadrement des stages (précision de l'objectif du stage, des rôles de chaque intervenant, des modalités d'évaluation, etc.) pourrait faire l'objet d'une meilleure attention (recommandations 5, 6 et 7 – p. 21) ;
2. si le lien des établissements avec le monde professionnel est reconnu par les experts, ces derniers recommandent d'en tirer davantage

parti, par exemple en l'exploitant davantage dans les révisions de programmes (recommandation 9 – p. 22) ;

3. l'évaluation des enseignements par les étudiants fait l'objet d'expériences trop timides. Il convient de développer et de systématiser ce type d'enquêtes pédagogiques qui offrent un retour riche en possibilités d'amélioration pédagogique et en matière de régulation de programmes (recommandation 42 – p. 34).

Les enjeux et défis à relever

Les membres de l'AEQES souhaitent mettre en évidence trois éléments qui leur semblent constituer des enjeux et défis pour les cursus ARTS APPLIQUES & TEXTILE, à savoir :

1. les cursus évalués requièrent l'acquisition de compétences variées : les aspects techniques, en évolution constante, sont essentiels et le savoir-faire provenant de la pratique des arts est indispensable. Concrètement, des activités d'intégration doivent contribuer à acquérir ces compétences (recommandation 1 – p. 20) et le décloisonnement des cours théoriques et des activités pratiques peut favoriser l'interdisciplinarité (recommandation 2 – p. 20). Le comité des experts recommande de développer des activités d'apprentissage permettant d'évaluer les compétences particulières comme la curiosité intellectuelle, la prise de risque et l'autonomie (recommandation 17 – p. 25). Dans une telle perspective, des évaluations intégrées ont tout leur sens (recommandation 18 – p. 25), et notamment la réalisation d'un TFE qui mobilise l'ensemble des acquis dans une situation complexe et en autonomie (recommandation 19 – p. 26) ;
2. les cursus évalués doivent proposer des programmes intégrant à la fois un côté créatif et artistique et un côté technique et professionnalisant. À cela s'ajoute la difficulté de se positionner en termes de formation polyvalente et/ou spécialisée. Pour le comité des experts, il est illusoire de vouloir former des « généralistes spécialisés » dans un cycle de trois ans. La poursuite de programmes ou formations complémentaires pourrait y contribuer (p. 22-23) ;
3. comme dans d'autres programmes, les taux d'échec et d'abandon en première année sont élevés (en moyenne 47,31%). Il est indispensable d'identifier les causes du phénomène pour pou-

voir proposer un dispositif efficace de lutte contre l'échec et l'abandon (recommandations 21 et 22 – p. 27). Le renforcement de l'information aux futurs étudiants peut également leur permettre de poser un choix d'études raisonné et d'être mieux préparés (recommandation 23 – p. 27).

Les lignes d'action pour l'avenir

Sur la base des recommandations émises par les experts, les membres de l'Agence désirent mettre en évidence trois éléments :

1. les partenariats avec des institutions, des entreprises et d'autres établissements de formation existent au niveau local. Le comité des experts recommande d'étendre l'horizon de ces partenariats à une échelle plus large, compte tenu de la dynamique actuelle des métiers de la création et de l'internationalisation de ces secteurs (recommandation 37 – p. 32). Cet élargissement de l'horizon de collaboration doit aller de pair avec le soutien à la mobilité étudiante et enseignante (recommandation 34 – p. 30), actuellement trop peu présente au sein des établissements visités. Dans ce contexte, la maîtrise de langues étrangères s'impose et le comité des experts invite tous les responsables de formation, quel que soit leur niveau d'intervention, à soutenir l'apprentissage de langues étrangères (recommandation 24 – p. 27) ;
2. les lourdeurs administratives freinent les initiatives et le développement de projets. À cet égard, le comité des experts recommande aux pouvoirs organisateurs et aux autorités supérieures de s'engager dans la simplification administrative pour permettre aux filières de saisir les opportunités (concours, appels à projets...) (recommandations 29 et 30 – p. 29) ;
3. de l'avis des experts, le taux d'insertion professionnelle pourrait être amélioré. Les établissements pourraient y contribuer en informant davantage leurs étudiants sur les débouchés et les possibilités de poursuivre des études. La sensibilisation à l'entrepreneuriat et l'information sur les différentes aides existantes pour soutenir la création d'activités indépendantes et d'entreprises devraient être développées et systématisées (recommandations 13, 14 et 15 – p. 23-24).

Les membres de l'Agence,
Fait à Bruxelles en leur séance du 7 octobre 2014.

Page de notes



**Agence pour l'Evaluation de la Qualité
de l'Enseignement Supérieur**

Espace 27 septembre
Boulevard Léopold II, 44
Bureau 2E263
B-1080 Bruxelles
www.aeqes.be

Editeur reponsable : C. Duykaerts
Mars 2015